

Annexe III du Rapport de gestion

Déclaration de performance extra-financière
AIR CORSICA 2020



SOMMAIRE

I. AVANT-PROPOS	3
II. IMPACT DE LA PANDEMIE COVID-19	4
III. MODELE D’AFFAIRES	6
IV. CHIFFRES CLES 2020	6
A. RESSOURCES	6
B. ACTIVITES 2020	7
C. CRISE SANITAIRE COVID-19 ET PERTURBATIONS INDUITES SUR L’ACTIVITE	8
D. REALISATIONS	10
E. UTILITE SOCIETALE	11
V. MOTS DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE	12
VI. PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DE LA STRATEGIE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	13
A. UNE STRUCTURE RSE « AIR CORSICA » POUR OPTIMISER LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	13
B. CONTRIBUTIONS D’AIR CORSICA AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	15
C. STRATEGIE RSE 2020-2025	16
VALEUR N°1 : EXPLOITATION DURABLE ET RESPONSABLE DE LA FLOTTE AÉRIENNE	17
« Maintenir une relation commerciale durable avec nos voyageurs »	17
Objectif n°1 : Exploiter nos avions de manière satisfaisante et maintenir une relation de confiance avec nos clients	17
VALEUR N°2 : PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT	25
Réduire l’empreinte environnementale de notre activité	25
Objectif n°1 : Réduire les émissions de GES et participer à la lutte contre le réchauffement climatique	25
Objectif n°2 : Réduire et améliorer la consommation énergétique de l’activité hors vol	37
Objectif n°3 : Atténuer l’impact environnemental de l’activité aérienne sur la destination Corse, et sa biodiversité	41
VALEUR N°3 : AMÉLIORATION DE L’EXPÉRIENCE DES SALARIÉS DE LA COMPAGNIE AIR CORSICA	51
Améliorer l’expérience des salariés	51
Objectif n°1 : Partager une vision commune avec les salariés, et renforcer la relation de confiance	51
Objectif n°2 : Assurer la santé et la sécurité des travailleurs d’Air Corsica	56
Objectif n°3 : Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations	59
Objectif n°4 : Développer les compétences et soutenir l’épanouissement de nos collaborateurs	63
VALEUR N°4 : CONTRIBUTION AUX VALEURS DE LA SOCIÉTÉ CORSE	68
Contribuer à préserver et soutenir les valeurs insulaires	68

I. Avant-propos

Les enjeux **sociétaux et environnementaux** sont plus que jamais au cœur de la stratégie de développement des grandes entreprises, et font partie désormais des critères de choix motivant l'achat des consommateurs.

Le secteur aérien représente, à minima, **2,4 % des émissions de CO2 mondiales**, et reste fortement critiqué du fait de la forte croissance de ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2020, ce secteur vit également une crise sans précédent avec l'arrêt brutal et la lente reprise de son activité dans le contexte **de la crise sanitaire du COVID-19**.

En dépit d'un contexte économique difficile sur le plan de la compétitivité et de l'emploi, les Compagnies aériennes poursuivent **leurs efforts continus en matière de RSE**. L'amélioration de la performance environnementale et sociétale est au centre des politiques RSE menées par la majorité des Compagnies aériennes internationales.

La Compagnie aérienne Air Corsica a toujours souhaité **ancrer durablement les thématiques sociales, sociétales et environnementales au sein de son entreprise**.

A travers sa troisième déclaration de performance extra-financière (DPEF 2019), le Directoire de la Compagnie s'est fixé des objectifs sociétaux et environnementaux à atteindre sur une période de cinq (5) ans entre 2019 et 2025. **Un tableau de bord et des indicateurs ont été créés** afin de suivre et mesurer les efforts consentis, et l'efficacité des activités mises en œuvre durant cette période.

La publication de cette **quatrième déclaration de performance extra-financière (DPEF 2020)**, permet de **suivre** précisément pour la première fois les activités sociétales et environnementales soutenues par la Compagnie sur une année, **d'interpréter les indicateurs** créés et de **mesurer la performance** d'Air Corsica vis-à-vis des engagements pris en 2019.

Cette première année de suivi des indicateurs sociétaux et environnementaux doit être perçue comme un « premier pas » dans la mise en œuvre **d'une stratégie durable pour Air Corsica**. Cette DPEF est l'occasion de dresser, en toute transparence, un premier état des lieux des nombreux efforts menés par la Compagnie sur les 3 piliers : environnement, social et sociétal, dans une dynamique d'amélioration continue.

L'objectif pour la Compagnie étant d'assurer **une desserte aérienne pérenne et de qualité entre la Corse et le Continent**, son cœur de métier, mais également de **renforcer sa contribution positive et durable** en faveur de ses **employés**, de **l'environnement** dans lequel elle exerce, et du **développement économique et durable de la Corse**.

L'année 2020 aura été un exercice particulier pour le secteur aérien du fait de la **pandémie COVID-19** et des restrictions induites par le contexte sanitaire. Malgré la volonté affichée par **l'équipe créée et dédiée à la RSE au sein de la Compagnie Air Corsica**, les résultats obtenus en 2020 sont à nuancer et à rattacher à la baisse d'activité et aux contraintes techniques subies.

II. Impact de la pandémie COVID-19

L'année 2020 a été marquée, pour tous les secteurs d'activité, par la crise mondiale sans précédent induite par la pandémie COVID-19.

L'activité aérienne fait partie des secteurs les plus touchés économiquement par cette pandémie.

Durant cette année particulière, Air Corsica a connu, au gré des confinements et déconfinements prononcés par le Gouvernement, des variations fortes dans son activité que l'on peut classer en trois temps :

- **Une activité très faible lors du premier confinement (Mars à Juin 2020)**

- Le premier confinement est instauré par le décret du 16 mars 2020, et démarre dès le 17 mars 2020 pour une durée initiale de 15 jours. Le déplacement de toute personne hors de son domicile est alors interdit, sauf pour motif impérieux ;
- L'Union européenne ferme ses frontières extérieures et suspend les voyages entre les États membres de l'UE et les pays tiers à l'UE ;
- En parallèle, l'état d'urgence sanitaire est instauré en France par la loi du 23 mars 2020 pour une durée initiale de deux mois (prolongé ensuite jusqu'au 10 juillet 2020 inclus) ;
- Ce premier confinement strict sera prolongé jusqu'au 11 mai 2020, et aura donc duré près de deux mois.

Ce confinement strict, et les restrictions de déplacement qui en découlent, **marque un effondrement de l'activité** d'Air Corsica sur le premier semestre de l'année 2020.

- **Une reprise rapide en Juin avec de forts rebonds pendant les vacances d'été (Juin à Septembre 2020)**

- A partir du 2 juin 2020, il est mis fin aux limites de déplacement à l'intérieur du territoire français, et les déplacements à plus de 100 km du domicile sont autorisés ;
- L'Union européenne ouvre ses frontières extérieures à 15 pays tiers A partir du 1^{er} juillet 2020.

Cette période est marquée par une **reprise progressive des vols de la Compagnie**, dynamisée par le tourisme et l'allègement des restrictions de déplacement sur les mois de Juillet et Août 2020.

- **Une nouvelle rechute en conséquence du second confinement (Septembre à Décembre 2020)**

- Dès Septembre 2020, on constate un retour progressif de l'épidémie ;
- A partir du 14 Octobre 2020, des couvre-feux sont instaurés dans certaines régions françaises ;
- Le second confinement national est instauré à partir du 30 Octobre 2020 ;
- Le déplacement de toute personne hors de son domicile est alors interdit, sauf pour motif impérieux ;
- Le second confinement se termine le 15 Décembre 2020, remplacé par une nouvelle interdiction de déplacement entre 20h et 6h du matin.

Ce confinement strict, et les restrictions de déplacement qui en découlent, **marque à nouveau un effondrement de l'activité d'Air Corsica.**

Pour faire face à cette crise mondiale sans précédent, la Compagnie Air Corsica a rapidement mis en oeuvre une batterie de mesures dont **l'activité partielle de son personnel et la régulation des vols.** La Compagnie aérienne n'a jamais stoppé son exploitation, et a toujours conservé l'essentiel de ses moyens matériels et humains.

En comparaison au bilan 2019, l'activité 2020 de la Compagnie aura donc été fortement impactée par la pandémie COVID-19 :

- **Le personnel, lors des deux confinements, a été en inactivité forcée pour 35 à 65% de son temps de travail sur la période ;**
- **Le nombre de vols a diminué de 24% ;**
- **Le nombre d'heures de vol a diminué de 27% ;**
- **Le nombre de passagers transportés a diminué de 40%.**

Par conséquent une grande majorité des indicateurs de performance extra-financière définis en 2019 auront été impactés par cette baisse d'activité.

Pour pouvoir interpréter les résultats obtenus dans les différentes parties de cette DPEF, un niveau d'impact COVID-19 a été défini, en fonction de son influence sur l'indicateur étudié.

Trois niveaux d'impacts ont été définis :



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en oeuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en oeuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Dans les parties suivantes, et pour chaque indicateur, l'impact COVID-19 sera mentionné et caractérisé, et présenté par le pictogramme défini ci-dessus.

III. Modèle d'affaires

Créée en 1989, Air Corsica opère ses vols depuis/vers la Corse durant toute l'année civile. La Compagnie est **leader du transport de passagers aériens en Corse**.

Par cette **mission de service public sur Paris-Orly et le bord à bord**, le réseau Air Corsica offre aux passagers insulaires **une offre permanente de transport entre la Corse et le Continent**.

Air Corsica contribue au **développement économique et social de la Corse**, et facilite les **prises en charge sanitaires** entre la Corse et le Continent.

Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) à directoire, détenue à **plus de 66 % par la Collectivité de Corse**, son capital s'élève à **15 millions €**.

IV. Chiffres clés 2020

Tous les chiffres présentés dans ce document, le sont sur le périmètre d'une année civile : 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018, 2019 ou 2020. Seules les données relatives au chiffre d'affaires et au résultat net de la Compagnie seront présentées sur le périmètre d'une année fiscale : du 1^{er} avril au 31 Mars.

A. Ressources

Nombre de collaborateurs
2018 : 721 salariés (-0,83%)
2019 : 739 salariés (+3%)
2020 : 716 salariés (-4%)

13 avions
7 ATR
6 A320
Age moyen de la flotte aérienne
2018 : 12,8 ans
2019 : 11,1 ans (-13%)
2020 : 12,1 ans (+9%)

7 Sites Air Corsica
Siège social à Ajaccio , et présence dans les aéroports de Bastia, Figari et Calvi
Sur le continent : Nice, Marseille et Toulouse

B. Activités 2020

14 aéroports desservis (-12% par rapport à 2019)
24 lignes régulières en France et à l'International (-27% par rapport à 2019)
23 lignes saisonnières en France et à l'International
18 lignes opérées spécialement pour répondre à la crise sanitaire COVID-19

Des liaisons aériennes régulières à l'année ou saisonnières en été existent entre les quatre aéroports de Corse (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) et de nombreux aéroports continentaux ou internationaux tels que Paris-Orly, Marseille, Nice, Lyon, Toulouse, Clermont-Ferrand, Bruxelles-Charleroi, et Dôle.

Nombre de passagers commerciaux transportés
2018 : 1.973.257 passagers
2019 : 1.974.511 passagers
2020 : 1.190.494 passagers (-39,7%)

Nombre de vols réalisés
2018 : 21.300 vols
2019 : 21.113 vols (+2,88%)
2020 : 16.047 vols (-24%)

Nombre d'heures de vols réalisées
2018 : 24.312,34 heures de vols (+8%)
2019 : 23.840,26 heures de vols (-2%)
2020 : 17.344,27 heures de vols (-27%)

Transport de marchandises / Fret
2020 : 1.603 tonnes de fret (-37%)

L'activité de la Compagnie aura été fortement impactée en 2020 par la pandémie COVID-19, avec une **diminution importante** :

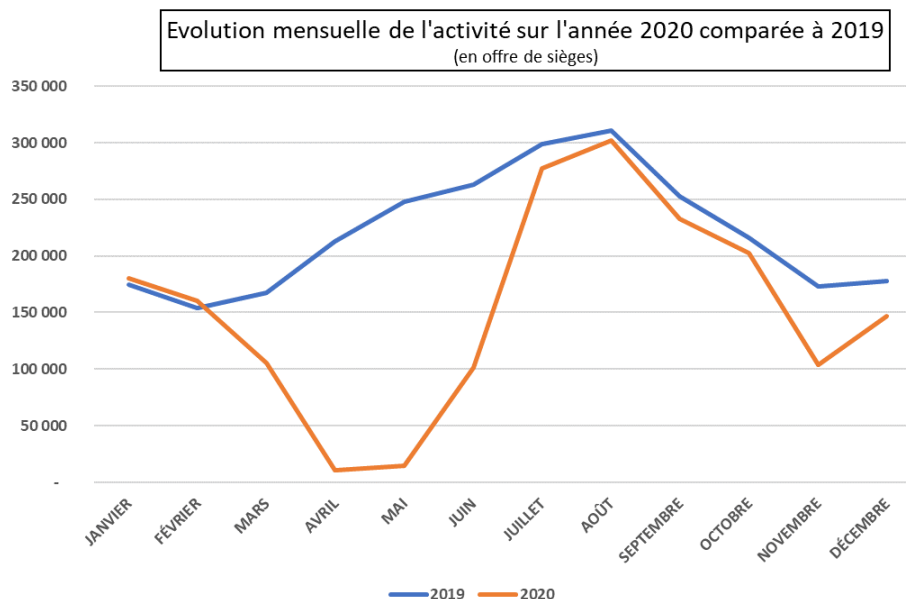
- **du nombre de vols réalisés (-24%) ;**
- **du nombre d'heures de vol réalisé (-27%) ;**
- **du nombre de passagers transportés (-40%) ;**
- **du transport de marchandises (-37%).**

C. Crise sanitaire COVID-19 et perturbations induites sur l'activité

Impacts majeurs sur l'activité aérienne de la Compagnie

L'activité de la compagnie Air Corsica a été durement impactée sur 2020 par la pandémie, **le trafic global a chuté de 40% sur les 12 mois de 2020, avec 784 000 passagers de moins sur l'ensemble des lignes**. Il reste toutefois que le trafic de/vers la Corse, à dominante nationale majoritairement, a été moins impacté que la moyenne européenne.

Hors affrètements, l'activité principale d'Air Corsica de vols réguliers de/vers la Corse **a chuté de 31% en moyenne avec de fortes variations au cours de l'année**, et au gré des confinements, comme indiqué dans le graphe ci-dessous.



Annulations et fermetures de lignes aériennes

La crise sanitaire de 2020 aura occasionné des perturbations inédites comme :

- **La réduction majeure des dessertes de Bord à Bord,**
- **et l'arrêt temporaire des lignes de Paris** suite à la fermeture de l'aéroport d'Orly (arrêté officiel du 27 mars 2020). En conséquence, l'intégralité des vols programmés sur les quatre lignes Corse-Orly ont été suspendus durant les mois d'avril et mai 2020, avant de reprendre sur Roissy, puis fin juin sur Orly, lors de la réouverture.

Sur l'année 2020, la pandémie COVID-19 n'a pas permis d'ouvrir de nouvelles lignes, et **certaines lignes ont dû être annulées** du fait des restrictions sanitaires :

- Londres-Standard depuis tous les aéroports corses ;
- Ajaccio/Toulon et Bastia/Toulon ;
- Bastia/Göteborg ;
- Sur Porto, un seul aller/retour a été conservé en juillet/août.

Adaptations techniques et économiques à la stratégie de vols

De nombreux vols multi-**tronçons** combinant deux aéroports insulaires à destination d'une seule ville du Continent ont ainsi été opérés lors des mois de confinement afin **d'optimiser la desserte** à minima, et obtenir les **taux de remplissage** les moins faibles possibles.

Vols charters

En complément de son activité régulière, Air Corsica possède également une activité de vols « charters ». Ces vols commerciaux, organisés en dehors des lignes à horaires réguliers sont destinés à des clients diversifiés : séjours hivernaux dans des capitales européennes, clubs sportifs, tours opérateurs divers, transports de CRS... Pour 2020, les opérations suivantes ont pu être réalisées :

- Vols charters internationaux : Porto, Vienne, Salzburg ;
- Vols affrétés par l'AC Ajaccio : en ATR72 ;
- Vols affrétés par AVICO pour les relèves de CRS ;
- Vols effectués par l'ATR42 basé à Toulouse pour le compte d'Airbus : plusieurs vols dont, en décembre, deux vols VIP transportant des clients chinois de Paris à Toulouse, venus prendre livraison de deux A350 neufs.

Transport de marchandises et fret

Enfin, il est à noter que de Mars à Mai 2020, les avions A320 ont été maintenus sur Marseille l'après-midi en raison de leur **capacité d'emport de fret**. Ces vols ont permis à Air Corsica de pleinement jouer son rôle de **lien sanitaire entre l'Île et le Continent**, en assurant, au-delà du service minimum :

- Le transport de colis de médicaments et vaccins COVID-19 vers la Corse ;
- Un vol spécial tout cargo de/vers Lille, en partenariat avec l'Hôpital d'Ajaccio et la Collectivité de Corse, qui a été effectué le 16 avril 2020 : Quatre tonnes de matériel médical (surblouses et manchettes) ont ainsi été acheminées vers Ajaccio.

D. Réalisations

Chiffre d'affaires (1^{er} avril – 31 Mars)
2017-2018 : 197.010 millions d'Euros
2018-2019 : 204.088 millions d'Euros (+4,7%)
2019-2020 : 158.260 millions d'Euros (-22,4%)

Résultat net (1^{er} avril – 31 Mars)
2017-2018 : 3.187 millions d'Euros
2018-2019 : 1.375 million d'Euros (-131%)
2019-2020 : - 0,318 million d'Euros (-100%)

4^{ème} entreprise dans le tissu économique Corse en termes de chiffre d'affaires.

24 lignes régulières ou saisonnières, dont 12 lignes de Service Public, plus de 16.000 vols dans l'année et près de 1,2 millions de passagers transportés en 2020.

En 2020, contrairement à beaucoup d'autres compagnies dans le monde, Air Corsica n'a jamais stoppé son exploitation, conformément à sa mission de Service Public.



La Compagnie a ainsi permis aux salariés, même en activité partielle, de conserver les compétences nécessaires à l'exercice de leurs métiers à forte composante technique et règlementaire.

Elle a également permis de conserver à minima un trafic sur les quatre aéroports corses au plus fort de la pandémie, avec des retombées indirectes pour l'emploi des personnels concernés, sous-traitants notamment, et les impacts économiques en découlant.

E. Utilité sociétale

En 2020, 141.584 € consacrés au soutien du tissu associatif, sportif et de santé local
En 2020, Plus de 40.000 passagers transportés pour raisons sanitaires
En 2020, plus de 20.000 passagers à mobilité réduite transportés
4,37 à 4,65€ de retombées économiques locales pour chaque Euro de subvention d'exploitation accordé à la Compagnie*.
Contribution de la Compagnie à environ 3% du PIB insulaire* .

* Pour rappel, les références économiques sont celles de 2018. Elles seront réactualisées en 2022

Missions Air Corsica

- Transporteur aérien, depuis et vers la Corse, via la mise en place d'un trafic annuel
- Pont permanent entre la Corse et le Continent permettant de faciliter la vie quotidienne des insulaires dans leurs déplacements professionnels, médicaux, de loisirs etc.
- Exploitation de lignes de service public, et mise en place d'offre tarifaire dédiée aux résidents corses
- Diversification de l'offre annuelle aérienne, à destination de tous les segments, dont le tourisme

Valeurs Air Corsica

- Mise en oeuvre d'un service de qualité, dans les normes de sécurité les plus hautes
- Promotion de l'identité et de l'attractivité du territoire corse
- Entreprise corse au service de la Corse et des Corses
- Acteur majeur de l'économie insulaire, avec de fortes incidences en termes de développement local et de création de richesses
- Entreprise dynamique et fédératrice autour de sujets phares comme l'environnement, la société Corse, et le bien-être social de son personnel.

V. Mots du Président du Directoire

Mr Luc Bereni	Président du Directoire
	<p>« Pour la troisième fois, Air Corsica répond à l'obligation légale de publier sa Déclaration de Performance Extra-Financière, dans le but d'apporter toujours plus de transparence à propos des activités de notre société. Les données présentées concernent 2020, une année particulièrement atypique.</p> <p>En effet, la crise mondiale du Covid-19 qui nous a rudement frappés a rendu encore plus sensibles nos engagements RSE, notamment notre politique en matière de protection sanitaire et sociale des salariés : congés, garde d'enfants, télétravail, activité partielle, etc.</p> <p>Dans ce contexte inédit, nous avons maintenu un lien de mobilité indispensable entre la Corse et le Continent, permis aux résidents insulaires de continuer à voyager et facilité l'arrivée de nouveaux visiteurs sur notre île.</p> <p>Autant de points clés qui, à notre avis, ont fait la différence.</p> <p>Au-delà d'assurer une desserte aérienne de qualité, nous cherchons chaque jour à renforcer notre contribution durable en faveur de l'environnement dans lequel nous évoluons, au service du développement économique de notre territoire et du bien-être de nos collaborateurs. »</p>



VI. Présentation de la démarche et de la stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est un document qui synthétise et rend publiques toutes les informations sur les actions mises en place par l'entreprise pour respecter les principes du développement durable.

La publication de la troisième DPEF d'Air Corsica (2019) a permis de traduire l'engagement fort de la Compagnie sur les thématiques sociales, environnementales et sociétales. Ce document, véritable stratégie d'entreprise, place la **Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur des activités de la Compagnie**.

Les objectifs et les valeurs à atteindre par thématique, d'ici 2025, sont ambitieux. Pour les atteindre, la Compagnie a défini un tableau de bord, qui lui permet de suivre au quotidien les activités mise en œuvre par ses différentes directions.

Cette quatrième DPEF, élaborée pour l'année 2020, est donc la première année **de suivi de la performance de la stratégie RSE définie en 2019**. Pour chaque thématique retenue, un bilan des actions réalisés est présenté, et les indicateurs de performances sont suivis et comparés aux années précédentes et aux objectifs fixés pour 2025.

Cette année 2020 est atypique du fait de la crise sanitaire mondiale Covid-19. L'activité de la Compagnie ayant été fortement impactée, toutes les activités programmées dans la stratégie RSE n'ont pu être mises en œuvre. En effet, durant la période de crise, soit quasiment toute l'année, les priorités auront été :

- La continuité des opérations aériennes, en toute sécurité ;
- Le maintien du service public ;
- La gestion des annulations et de l'information des clients ;
- La préservation de la trésorerie, et de la capacité financière de la Compagnie à honorer ses engagements.

Par ailleurs, les salariés étaient en activité partielle à des degrés parfois très faibles.

Des focus seront réalisés par thématique pour expliquer au « cas-par-cas » les contraintes subies en 2020 par les Directions dans la mise en œuvre de la stratégie RSE.

A terme, Air Corsica souhaite que cette politique RSE traduise et mette en avant de manière transparente son engagement éthique quotidien, et contribue à la bonne santé, à l'économie et au bien-être de la société Corse.

A. Une structure RSE « Air Corsica » pour optimiser la démarche environnementale et sociétale

La politique RSE n'étant pas déclarative mais volontariste, la Compagnie Air Corsica doit mettre en œuvre et suivre un plan d'actions en vue d'atteindre les objectifs fixés par son Directoire.

Une des premières actions évoquées dans la DPEF 2019, était de **créer une structure RSE**, directement rattachée au Directoire de la Compagnie afin de placer la stratégie RSE au sein même du processus décisionnel de la Compagnie.

Cette structure est effective depuis le 01/01/2020. Composée d'un représentant par Direction, elle permet de garantir de l'implication de tous les dirigeants dans cette démarche. Cette structure est en charge de la mise en place et du suivi des activités définies par thématique.

Les 11 membres qui composent l'équipe RSE sont présentés dans le tableau ci-après. D'autres correspondants au sein d'autres directions peuvent être sollicités en cas de besoin.

Nom	Direction	Titre
Mr Hervé Pierret	Directoire	Membre du Directoire
Mme Dominique Leca	Directoire	Responsable de la gestion administrative
Mr Daniel Sèbe	Direction des opérations	Responsable du centre de contrôle des opérations
Mme Laurie Locandro	Direction Commercial et Marketing	Agent de relation clientèle
Mr Johann Diani	Direction des Opérations au Sol	Superviseur Logistique Commissariat et dégivrage
Mr Jean-François Colonna	Directoire	Responsable des services généraux
Mr Serge Fleurdepine	Direction des Opérations au Sol	Responsable Pôle piste
Mme Marie-Thérèse Gueyraud	Direction de la Qualité et de la Conformité	Coordinateur Conformité et Sécurité
Mme Rose-Marie Pruneta	Directoire	Chargée des relations associatives
Mme Dominique Alessandri	Direction des Ressources Humaines	Responsable Contrôle de gestion RH
Mr Jean-Christian Leandri	Direction Financière	Agent coordination fret et taxes

Cette structure, qui comprend des membres de plusieurs Directions de la Compagnie, est transversale. Cette pluralité permet d'échanger et de mettre en avant le travail de chacun auprès des autres membres, et d'induire une dynamique positive et constructive de travail.

La coordinatrice de la structure RSE est actuellement Mme Dominique Leca (Board Administration Manager), qui cumule cette fonction avec ses activités. La Compagnie doit mettre en place une structure dédiée dès que les circonstances sanitaires le permettront, afin de poursuivre et d'appuyer les travaux de la structure, et plus particulièrement :

- Accompagner la mise en œuvre des activités définies dans la DPEF, auprès des différentes directions ;
- Collecter les données permettant de suivre les indicateurs RSE et leurs évolutions dans le temps ;
- Dresser un bilan et rendre compte chaque année des actions choisies et des objectifs atteints ;
- Fixer des objectifs pour les années suivantes.

Comme évoqué plus haut, la crise sanitaire a fortement perturbé les activités des membres de cette structure RSE qui n'a pas pu se réunir en 2020.

La Compagnie Air Corsica s'engage à intensifier la fréquence des réunions, sitôt que la pandémie le permettra, afin de **faire un bilan des activités menées par chaque Direction, et des résultats atteints.**

B. Contributions d'Air Corsica aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

En Septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui appellent la communauté mondiale à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous vivent dans la paix et la prospérité.

Air Corsica a choisi d'intégrer le développement durable dans ses activités, au quotidien. A travers l'exploitation de ses avions, Air Corsica contribue de façon significative à la réalisation des ODD qui sont dans sa sphère d'influence, à savoir :

- **ODD5** - Égalité entre les sexes
- **ODD7** - Énergie propre et d'un coût abordable,
- **ODD8** - Travail décent et croissance économique,
- **ODD9** - Industrie, innovation et infrastructure,
- **ODD12** - Consommation et production responsables,
- **ODD13** - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- **ODD15** - Préserver et restaurer les écosystèmes



La DPEF 2020 présente les impacts positifs générés par l'activité de la Compagnie Air Corsica sur les ODD des Nations Unies. Cette stratégie définie en 2019, déclinée sous formes d'objectifs et

d'actions dans les chapitres suivants, permettra d'obtenir des résultats probants et réels pour ces sept (7) objectifs.

C. Stratégie RSE 2020-2025

Sur la base de l'analyse de matérialité réalisée pour le rapport RSE 2018 (Annexe n°1 : tableau de synthèse), et du cadre des ODD des Nations Unies validé en 2019, la Compagnie Air Corsica s'est fixée une stratégie RSE s'articulant autour de quatre (4) valeurs phares:

- **L'exploitation durable et responsable de la flotte aérienne**
- **La préservation de l'environnement**
- **Le renforcement de l'expérience salariés**
- **La contribution aux valeurs sociétales.**

La Compagnie a fait le choix d'associer à chaque valeur des objectifs à atteindre d'ici 2025, en prenant 2019 comme année référence.

Le cadre d'objectifs, validés par le Directoire, sera suivi jusqu'en 2025. La structure RSE de la Compagnie doit définir un plan d'actions chaque année, et suivre les indicateurs en lien avec ces objectifs pour juger de la performance de cette stratégie et de la bonne tenue des engagements pris en N-1.

L'année 2020, objet de la présente DPEF, correspond à la **première année de suivi des valeurs fixés en 2019**. Malgré la volonté affichée par la Compagnie, cette année marquée par le COVID-19 reste néanmoins singulière. Les résultats obtenus par la Compagnie, et présentés dans les parties suivantes ne permettront pas toujours de juger de la performance des activités engagées.

Valeur n°1 : Exploitation durable et responsable de la flotte aérienne

« Maintenir une relation commerciale durable avec nos voyageurs »

Objectif n°1 : Exploiter nos avions de manière satisfaisante et maintenir une relation de confiance avec nos clients



ODD 12 : « Pour fidéliser notre clientèle et consolider notre relation de confiance sur du long terme, nous souhaitons offrir à nos passagers la meilleure expérience client possible. Nous nous engageons à ce que notre service, durant toutes les opérations liées à votre vol, soit qualitatif et répondent aux exigences de notre clientèle. »

Afin que les passagers voyageant sur les vols Air Corsica soient satisfaits de la prestation offerte, les objectifs fixés par la Compagnie entre 2020 et 2025 sont les suivants :

INDICATEUR N°1 : 90 % de passagers sont satisfaits de la prestation offerte par Air Corsica



Impact « fort » - Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Évolution du nombre de passagers satisfaits de la prestation par an, entre 2020 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné pour l'année 2020. La Compagnie s'engage dès 2021 sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites durant 4 années, jusqu'en 2025.

Dans la DPEF 2019, la Compagnie s'était engagée, à travers son service de la communication et son service Relation Clientèle, à mettre en place une enquête pluriannuelle, par mail, auprès de 5.000 voyageurs.

La première enquête sera réalisée en 2021, et répétée au moins une fois par an jusqu'en 2025. Les résultats issus de cette enquête seront analysés, et publiés. L'évolution constatée entre 2021 et 2025 devra mettre en avant la satisfaction des passagers interrogés.

INDICATEUR N°2 : Moins de 0,3 vols pour 100 sont annulés par an, pour des raisons propres à Air Corsica, d'ici 2025



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Nombre de vols annulés, pour des raisons propres à Air Corsica, par an		
2018	2019	2020
55 vols (-37,5%)	71 vols (+29%)	64 vols (-9,8%)
Soit 0,25 vols pour 100	Soit 0,33 vols pour 100	Soit 0,39 vols pour 100

Les annulations non liées à l'action de la Compagnie ont été écartées de cette analyse, comme par exemple les restrictions de l'espace aérien ou de pistes, la non disponibilité de carburant, des manifestations politiques contraignantes, des facteurs météo ou la pandémie mondiale de COVID-19.

Le nombre d'annulation pour des raisons propres à la Compagnie Air Corsica a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 (+10%). Les restrictions de déplacement liées à la COVID-19 ont eût un impact direct sur le programme des vols, nécessitant une adaptation permanente de la Compagnie pour assurer les dessertes Corse-Continent. Cette légère augmentation du nombre de vols annulés/100 vols opérés, ne reflète pas les efforts que les équipes ont dû mettre en place pour continuer à assurer un service régulier et fiable aux voyageurs.

L'objectif de « **moins de 0,3 vols pour 100 annulés par an, pour des raisons propres à la Compagnie** », n'est pas atteint en 2020, du fait du contexte sanitaire et des restrictions qui ont touchées la Compagnie, mais aussi du fait de la faible activité lors des confinements. Le retour à une activité normale devra permettre d'améliorer ce chiffre, et d'atteindre l'objectif fixé en 2025, témoin de l'engagement des équipes de la Compagnie envers les voyageurs.

INDICATEUR N°3 : Moins de 1% des passagers transportés sur une année formulent une réclamation



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Le service clientèle de la Compagnie recense toutes les réclamations réalisées par les passagers voyageant sur les vols Air Corsica. Ces réclamations sont diverses : incidents bagages, retards et annulations de vols.

L'objectif fixé par la Compagnie est de conserver ce résultat : « **moins de 1% des passagers transportés formulent une réclamation** » d'ici 2025. Le maintien de ce résultat passe par une optimisation du fonctionnement des services ayant entraîné la formulation des réclamations.

Nombre de réclamations générales par an et % de passagers formulant une réclamation		
2018	2019	2020
12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)	53.217 réclamations (+320%)
0,64% des passagers transportés formulent une réclamation	0,81% des passagers transportés formulent une réclamation	4,5% des passagers transportés formulent une réclamation

Les chiffres communiqués par le service Relation Clientèle, mettent en avant une augmentation très importante du nombre de réclamations formulées par les passagers en 2020 **(+320%)**.

Cette tendance s'explique principalement par l'explosion du nombre de demandes de remboursement de billets **(+6.078%)**, entraînée par les aléas du COVID-19 et les périodes de confinement :

- régulations de programme : annulations des vols, modification horaires...;
- périodes de confinement national ;
- restrictions de déplacement (possibilité de voyager sous motifs impérieux uniquement).

Ces chiffres, fortement impactés par l'aléa COVID-19, ne sont donc pas représentatifs de l'effort de la Compagnie sur les activités menées en vue d'améliorer l'indicateur retenu. Suite à la pandémie COVID-19, le nombre de réclamations chutera et permettra d'améliorer les résultats obtenus sur les trois dernières années.

INDICATEUR N°4 : Le nombre de réclamations bagages, en fonction du nombre de passagers transportés par an, est inférieur à 0,15 %



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Évolution du nombre de réclamations bagages / nombre de passagers transportés par an entre 2017 et 2025		
2018	2019	2020
2.764 réclamations bagages	3.082 réclamations bagages (+11,5%)	1.394 réclamations bagages (-121%)
0,14 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés	0,15 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés	0,12 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés

En 2018 et 2019, environ 20% des réclamations formulées par les passagers étaient liées à des « litiges bagages ». Les plaintes étaient réalisées pour des bagages endommagés, ou des livraisons différées dans le temps. En 2020, ce pourcentage est seulement de **2,6%**.

Cette diminution s'explique par l'augmentation massive du nombre de requêtes de remboursement de billets d'avion, du fait de la COVID-19, qui correspond à plus de 90% des réclamations formulées.

En parallèle, le nombre de vols ayant diminué, le nombre d'incidents bagages a suivi la même tendance, avec seulement **1.394 réclamations bagages formulées en 2020 (-121%)**.

On note donc qu'avec cette baisse d'activité, la Compagnie atteint l'objectif fixé de « **0,15% de litiges bagages, sur le nombre de passagers transportés sur une année** » d'ici 2025.

A noter également qu'en 2020, **près de 85% des dossiers traités, liés aux litiges bagages, ont entraîné une compensation/indemnisation du passager**, prouvant une nouvelle fois l'attention portée par la Compagnie à ses passagers, et leur satisfaction.

INDICATEUR N°5 : 100 % des réclamations passagers sont traitées sur une période de 45 jours



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Les dossiers de réclamation sont envoyés par les passagers, et étudiés par les membres du service clientèle de la Compagnie, puis classés selon cette nomenclature :

- Dossiers traités (clôturés) ;
- Dossiers en cours de traitement : le passager doit fournir des pièces complémentaires ;
- Dossiers en attente d'acceptation de proposition commerciale par le passager.

Le traitement des réclamations passagers a fortement évolué entre 2017 et 2020 :

- **En 2017**, Air Corsica ne disposait pas de logiciel de traitement des réclamations. Les dossiers parvenaient par voie postale et leur traitement s'effectuait de manière individualisé. Ils devaient tous être signés par le Directeur. En outre, il existait plusieurs canaux d'entrée des réclamations.

Le délai de traitement moyen d'un dossier en 2017 était de 365 jours.

- **En 2018**, Air Corsica a mis en place une plate-forme de gestion des réclamations <https://support.aircorsica.com>, permettant de digitaliser les réclamations.

Les clients ont désormais la possibilité de se créer un compte personnel et de constituer un dossier de réclamation. Ils peuvent y joindre des documents, introduire leurs

coordonnées bancaires pour l'obtention de leur indemnisation et les indemnisations sont effectuées par virement bancaire de manière hebdomadaire.

Malgré un traitement beaucoup plus rapide des dossiers, le service a dû introduire manuellement les réclamations postales en cours de 2017 dans la plate-forme pour les traiter de manière numérisée.

Le délai de traitement moyen d'un dossier en 2018 était de 120 jours, soit 4 mois.

- **En 2019**, Air Corsica n'accepte plus les réclamations par courriers postaux à partir du 1^{er} juin. Début 2019, le délai de traitement des réclamations était ramené à 3 mois. **En Septembre 2019, le délai de traitement n'était plus que de 3 jours. Les tempêtes de fin d'année (Amélie, Chiara, Hervé, Daniel et Elsa....) ont fait remonter le délai de traitement à 45 jours en fin d'année.**
- **En 2020**, la brutalité et la soudaineté de la crise, en début d'une saison estivale, ont impacté un volume très important de clients, nécessitant du temps pour résorber les désagréments rencontrés. Plusieurs aléas ont impactés les temps de traitement des demandes :
 - De Janvier à Juillet 2020, on note un rallongement du délai moyen de traitement des dossiers estimé entre **3 et 6 mois**. Ces délais sont la conséquence de **la tempête Fabien qui s'est abattue sur la Corse et de la première vague de la crise COVID-19**, qui ont entraîné une forte augmentation des réclamations relatives à des annulations/retard de vol et au remboursement de billets d'avion.
 - De Juillet à Septembre 2020, le service, saturé par les demandes, a poursuivi la formation aux remboursements de personnel rattaché à d'autres services en prévision d'une seconde vague COVID-19. Malgré cette précaution, les nombreuses régulations de programme dont le service est en charge (annulations de vols/modifications de programme /envoi de notifications aux passagers) associé au retard de traitement cumulé durant les mois de Mars à Juin causé par le chômage partiel, ne permettent pas de faire face **au nombre exponentiel de demandes de remboursement**.
 - D'Octobre à Décembre 2020, le service a mis en place des objectifs de traitement quotidiens forts et contrôlés pour répondre aux nombreuses demandes via la plateforme en ligne <https://suport.aircorsica.com>. L'intégralité des demandes de remboursements des particuliers, engendrées par la crise sanitaire, est ainsi traitée à la fin du mois de Novembre 2020. Toutes demandes de remboursement entrantes par la suite a été traitée sous un **délai moyen de 7 jours**.

On note donc qu'en 2020, le délai moyen de traitement d'un dossier est passé **d'un délai très long en début d'année, à un délai extrêmement court, jamais rencontré par le service clientèle, soit 7 jours pour traiter une requête**. Le temps moyen constaté pour 2020 est de 120 jours donc bien supérieur à l'objectif affiché de 45 jours. Ce chiffre reflète la complexité de

l'année 2020 pour ce service en besoin d'adaptation continuelle pour faire face à chaque nouvelle situation de perturbation.

L'impact du COVID-19 en 2020 a été multiple pour le service clientèle :

- La mise en place du chômage partiel pour les équipes ;
- L'explosion du nombre de demandes de remboursements sur la plateforme en ligne dédiée ;
- La mise en place d'une nouvelle organisation du service clientèle : traitement des demandes en distanciel (télétravail).

Malgré toutes ces contraintes, le service clientèle a toujours su se mobiliser et répondre présent aux sollicitations des clients de la Compagnie. Pour preuve, le remboursement de près de 10 millions d'Euros, re-crédités sur des cartes de crédits passagers à la fin de l'année 2020.

L'objectif fixé par la Compagnie pour 2025 : « **100% des réclamations passagers formulées sont traitées dans un délai de 45 jours** », est largement atteint en 2020.

Les sous-indicateurs retenus pour mesurer l'effort de la Compagnie sont les suivants :

% de réclamations traitées et en cours de traitement / réclamations formulées par an – Temps de traitement des dossiers		
2018	2019	2020
12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)	53.217 réclamations (+320%)
100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica	100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica	100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica
Temps moyen de traitement d'un dossier 121 jours	Temps moyen de traitement d'un dossier 45 jours	Temps moyen de traitement d'un dossier 119,7 jours

Le service Relation Clientèle d'Air Corsica traite l'ensemble des réclamations formulées par les passagers. Cette dynamique est observée en 2018-2019-2020. **Le temps moyen de traitement a été divisé par 2,7 entre 2018 et 2019, preuve de l'efficacité des mesures mises en place et décrites précédemment.**

L'année 2020, atypique par les effets du COVID-19, a eût un impact fort sur l'organisation des équipes du service clientèle. Le nombre de réclamations ayant augmenté de 320%, le temps de traitement d'une **réclamation client en 2020 est revenu au temps constaté en 2018**, résultat exceptionnel obtenu grâce aux efforts des équipes du fait des aléas COVID19.

INDICATEUR N°6 : 50% des réclamations passagers entraînent une compensation/indemnisation



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Suite à étude des dossiers de réclamations par le service en charge de la relation clientèle, on note que près de 50% des requêtes ont fait l'objet de compensation/indemnisation en 2018 et 2019, objectif retenu par la Compagnie pour cet indicateur en 2025.

Nombre de réclamations entraînant une compensation/indemnisation*		
2018	2019	2020
12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)	53.217 réclamations (+320%)
49,5 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation	46,2 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation	8,2 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation


*Indicateur calculé sur la base du nombre de dossiers clôturés (48.634 en 2020)

En comparaison aux chiffres obtenus en 2018 et 2019, le pourcentage de réclamations formulées ayant obtenu indemnisation/compensation est faible en 2020. Cette baisse s'explique par **l'augmentation du total de réclamations (+320%), entraîné par le nombre total de demandes de remboursements de billets avec 43.915 demandes, soit 90% du nombre total des réclamations.**

Pour ces demandes spécifiques, le service en charge de la relation clientèle réalise le remboursement des billets en direct sur la carte bancaire des voyageurs ayant servi à l'achat du billet. Le dossier de remboursement ne passant donc pas par un statut d'indemnisation/compensation, et n'est pas comptabilisé comme réclamations.

En comptabilisant les remboursements, on dépasserait 90% de réclamations obtenant une indemnisation/compensation en 2020.

Cet effort financier important traduit la politique clientèle de la Compagnie, avec un passager au centre des préoccupations de la Compagnie.

Mme Laurie Locandro	Agent de relation clientèle
	<p>« Notre délai de traitement des réclamations résulte pleinement de l'activité de notre service, impactée par des variables imprévisibles (météo, incident technique, créneaux aériens, crise sanitaire) qui peuvent être ponctuelles ou étalée dans la durée telle que la crise sanitaire.</p> <p>L'année 2020 est un bel exemple. Après avoir fait face à la tempête Fabien (Noël 2019) sur le plan opérationnel (fermeture de l'aéroport d'Ajaccio suite aux inondations entraînant la réorganisation de l'ensemble des vols au départ et à destination de Bastia dans un temps record pour permettre à l'ensemble des passagers de passer les fêtes de Noël en famille), notre service a également dû répondre dès le début de l'année 2020 aux nombreuses réclamations qui en ont découlées.</p> <p>La crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 n'a fait qu'augmenter en toute logique notre délai de traitement avec la nécessité de réguler l'intégralité des vols de notre flotte (annulations, création d'un nouveau programme de vols minimum) cumulé aux nombreuses demandes de remboursement qui en ont résulté.</p> <p>Néanmoins et malgré l'accumulation de ces événements, la continuité de la crise sanitaire, les irrégularités quotidiennes relatives à des retards, annulation de vols, incidents bagages, demandes juridiques (mise en demeure et assignations), régulations de programme Air Corsica et Air France notre service tente de faire face afin d'apporter une réponse à nos clients dans un délai plus ou moins raisonnable. Si le chômage partiel, subi en cours d'année 2020, n'a pas arrangé la situation, notre service a cependant su adapter son activité au télétravail, renforcé ses effectifs en formant des ressources internes au traitement des demandes de remboursement et mis en place rapidement des objectifs forts, qui ont permis de revenir au dernier trimestre 2020 à un délai de traitement des demandes plus que satisfaisant.</p> <p>L'année 2020 a donc été un véritable challenge pour notre service qui a su surmonter les différentes difficultés engendrées par la crise sanitaire et s'adapter pour répondre aux besoins de nos clients.</p> <p>« Les difficultés ne sont pas faites pour abattre mais pour être abattues. » (Charles de Montalembert, écrivain)</p> <p>».</p>

Valeur n°2 : Préservation de l'environnement

Réduire l'empreinte environnementale de notre activité

Objectif n°1 : Réduire les émissions de GES et participer à la lutte contre le réchauffement climatique



ODD 13 : « Pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, Air Corsica s'engage à mettre en place une politique moderne et ambitieuse, basée sur la modernisation de sa flotte aérienne, la réduction de la consommation générale de carburants et du poids des avions. Air Corsica s'engage à financer des projets de compensation de ses émissions de CO₂. La synergie entre ces actions permettra de limiter notre empreinte carbone, et de réduire de 10% nos émissions de CO₂ par siège/ 100 kilomètres d'ici 2025, par rapport à 2019 ».

Enjeu n°1 : Réduire les émissions de CO₂ par siège / 100 km (émissions au vol) d'ici 2025

Afin de parvenir à réduire ses émissions de CO₂ par siège, pour 100 kilomètres de vol, les objectifs fixés par la Compagnie pour 2025 sont les suivants :

INDICATEUR N°7 : Moderniser 50% de la flotte aérienne entre 2020 et 2030



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Nombre d'avions opérationnels récents (moins de 5 ans) au 31/12/2020		
A320	ATR	Total
2 avions (33%)	-	2 avions (14%)

En 2020, la flotte d'Air Corsica est toujours composée de 7 ATR et de 6 A320. Depuis 2016 la Compagnie a pu acquérir 5 nouveaux appareils, avec pour but de renouveler et moderniser la flotte et d'offrir de meilleures conditions de transport aux passagers. A ce titre, en Décembre 2019, **deux avions A320neo ont été loués et livrés neufs.**

Ces avions modernes ont commencé réellement à entrer en activité en 2020. L'utilisation de ces avions aura permis d'optimiser les consommations de kérosène en 2020 et donc les émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Age moyen de la flotte aérienne au 31/12/2020		
A320	ATR	Age moyen
9,3 ans	14,25 ans	12,14 ans

Entre 2020 et 2030, la **Compagnie souhaite renouveler 50% de sa flotte**, et remplacer les avions les plus anciens par des avions modernes et plus performants. Ce « rajeunissement » de la flotte aérienne est engagé depuis fin 2019, avec l'arrivée de deux avions A320neo neufs. L'âge moyen constaté de la flotte aérienne a donc baissé de -13% entre 2018 et 2019. En 2020, la Compagnie n'a pas réceptionné de nouveaux appareils, et les mêmes avions ont été utilisés, faisant remonter l'âge moyen de la flotte de +9% en 2020. Il n'est pas prévu d'acquérir de nouveaux avions en 2021, mais la Compagnie souhaite vendre un AT72, permettant de se séparer d'un avion ancien, qui fera baisser l'âge moyen des avions de la Compagnie.

Les études sur le remplacement de la flotte ATR existante contribueront à atteindre les objectifs finaux.

INDICATEUR N°8 : Réduire de 20 % la consommation de kérosène par siège pour 100 kilomètres de vol, entre 2018 et 2025



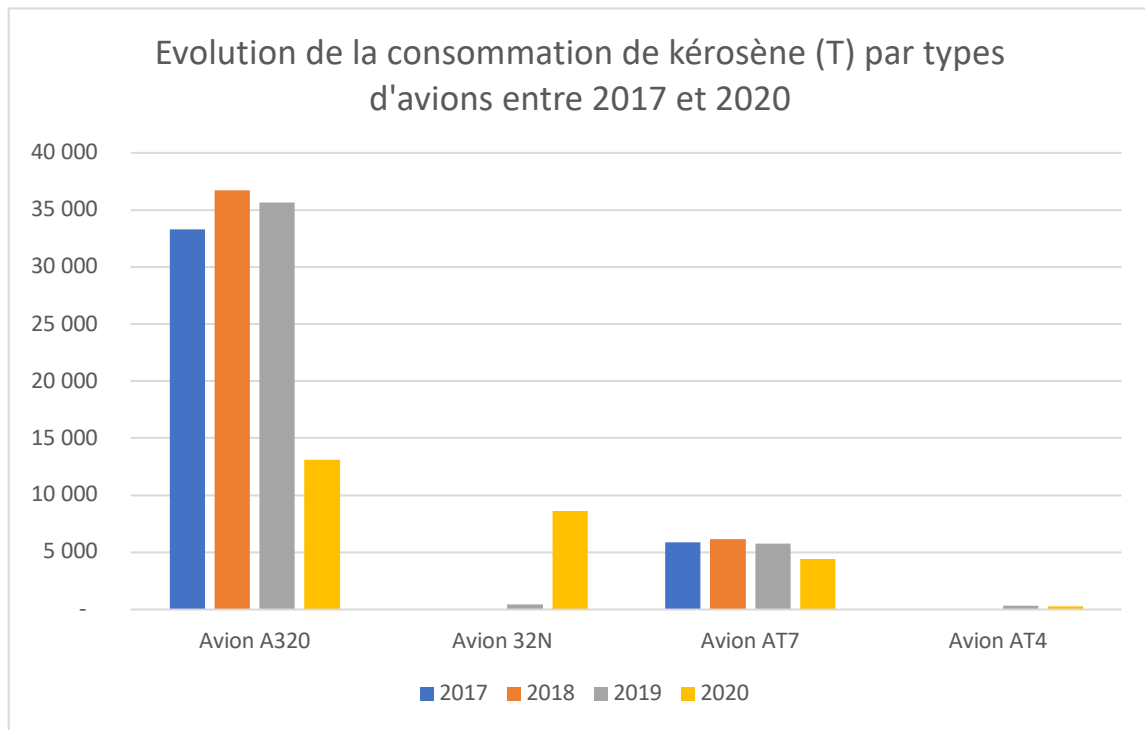
Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

L'année 2020 met en avant une consommation totale de kérosène en baisse par rapport à celle constatée en 2019 : on note seulement **26.470,11 tonnes de kérosène** consommé en 2020, **soit -37% par rapport à l'année 2019**.

Cette baisse de consommation de kérosène s'explique de plusieurs manières :

- **Une baisse d'activité générale de la Compagnie, du fait de la pandémie COVID-19**, avec pour effets :
 - Une diminution de **-24% du nombre de vols opérés** en 2020 ;
 - Une diminution de **-27% du nombre d'heures de vols opérés** en 2020 ;
 - Une chute de **-30% des distances parcourues** par les avions de la Compagnie en 2020.
- **La mise en exploitation des A320néo**, qui ont réalisé près de 38% des distances parcourues par les avions de la compagnie en 2020, contre seulement 1% en 2019 (Mis en ligne en Décembre 2019) ;
- **Le taux de remplissage des avions a largement chuté** en 2020, avec -40% de passagers transportés sur cette période. Les avions ont donc volé à des masses plus faibles en exploitation influençant directement les consommations de carburant (principalement sur le secteur A320) ;
- **Le catering et la distribution de journaux-revues-magazines ont été abandonnés** à partir de Mars, permettant de diminuer le poids total de l'emport des avions ;

- **Les pleins d'eau potable des avions A320 ont été divisés par deux** à partir de Septembre 2020, permettant de limiter la charge des avions et donc les consommations de kérosène.



Le graphique ci-dessus met en avant cette forte baisse de la consommation de kérosène en 2020, et le poids relatif de la consommation, et donc de l'utilisation de chaque type d'avion.

On note que la famille A320 correspond à 82% de la consommation en kérosène, contre 18% pour la famille ATR, alors que la famille d'avions A320 a parcouru 68% du total de kilomètres 2020 réalisés. L'utilisation des avions A320 a fortement chuté, au profit des nouveaux avions A320néo, passant de 71% du nombre total de vols réalisés en 2019, à 38% en 2020.

On note qu'avec une utilisation plus importante des deux avions A320néo, la Compagnie pourrait améliorer ces chiffres de consommation de kérosène sur une année d'exploitation classique.

L'indicateur retenu en 2019, relatif à la consommation de kérosène par siège pour 100 kilomètres, était pondéré par la distance de chaque vol. Suite à réflexion avec les services de la Compagnie, cet indicateur a été amélioré en 2020. En effet, afin qu'il soit le plus juste possible, cet indicateur est désormais calculé **par famille d'avion** (320 incluant CEO et NEO / ATR incluant AT4 et AT7), et pour un **taux global compagnie** qui prend en compte les données techniques suivantes : **délestage et Available Seat Kilometer- ASK**. Ce nouveau calcul, plus réaliste, permet de prendre en compte à la fois la **densité des appareils** ainsi que la **distance** qu'ils parcourent.

« Méthodologie de calcul « ASK » : Available Seat Kilometer »

La méthodologie ASK permet de mesurer la capacité totale de transport en passagers d'une compagnie aérienne, selon le nombre de kilomètres parcourus. Ce résultat est obtenu en multipliant le nombre total de sièges disponibles pour les passagers et le nombre total de kilomètres parcourus par ces mêmes sièges. Les sièges non utilisés ne rentrent pas dans le calcul.

Ce calcul permet aux compagnies aériennes de mesurer l'offre de sièges des avions et de la comparer à la demande passagers. Le suivi des ASK permet de définir des tarifs aériens plus adaptés, de maîtriser les coûts fixes et de les mettre en phase avec les recettes, et de minimiser leurs émissions en GES en adaptant au mieux la flotte d'avion à la demande passagers et aux parcours à réaliser.

De ce fait, l'indicateur a été recalculé sur cette nouvelle base à partir de 2018, et le sera jusqu'en 2025. Pour plus de transparence, l'indicateur calculé en 2019 en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur le total de kilomètres parcourus, est toujours inscrit dans le tableau suivant :

Évolution de la consommation de kérosène par siège, pour 100 kilomètres, entre 2018 et 2025		
Famille des avions A 320 (méthode ASK)		
2018	2019	2020
3,2 litres/siège/100 km	3,229 litres/siège/100 km	2,95 litres/siège/100 km
Poids relatifs des A320 dans le total de kilomètres parcourus		
2018	2019	2020
73 %	72 %	68 %
Famille des avions ATR (méthode ASK)		
2018	2019	2020
3,66 litres/siège/100 km	3,73 litres/siège/100 km	3,67 litres/siège/100 km
Poids relatifs des ATR dans le total de kilomètres parcourus		
2018	2019	2020
27 %	28 %	32 %
Moyenne totale en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur la totalité du nombre de kilomètres parcourus		
2018	2019	2020
3,33 litres/siège/100 km	3,37 litres/siège/100 km	3,19 litres/siège/100 km
Moyenne totale « tout avion » en fonction du poids relatif des ASK		
2018	2019	2020
3,26 litres/siège/100 km	3,29 litres/siège/100 km	3,05 litres/siège/100 km

On observe qu'en 2020, en combinant une utilisation plus importante des deux avions A320néo, et les efforts réalisés sur les emports d'eau et de marchandises, Air Corsica a obtenu des améliorations importantes et s'approche de son objectif en 2025, à savoir : une consommation **proche de 3 litres de kérosène/siège/100 kilomètres d'ici 2025**.

Pour rappel, en 2020, un avion A320néo ne consomme plus que **2,57 litres de kérosène/siège/100km**, contre 3,27 litres de kérosène/siège/100km pour un avion A320 classique (soit -22%).

En outre, d'autres outils sont toujours utilisés par Air Corsica pour optimiser sa consommation de carburant :

- **Optimisation des vols et des phases LTO**, notamment les trajectoires des avions, en encourageant les approches à vue, qui permettent de retarder le passage en configuration d'atterrissage, le débit carburant en configuration d'atterrissage correspondant à environ 150 % du débit de carburant en configuration dite « lisse » ;
- Travail conjoint avec la Commission Européenne, les autorités de l'Aviation Civile et Airbus pour créer des **circuits d'atterrissages** favorisant l'automatisation de circuits d'approche optimisés.
- La mise en place de bonnes pratiques telles que le lavage des moteurs ou le renouvellement des moteurs des avions à des fréquences plus adaptées ;
- La mise en place de la **qualité de navigation requise (RNP)**, procédure de vol qui s'appuie sur le positionnement par satellite et d'autres systèmes modernes de gestion de vol durant l'approche finale d'un avion. Ce système permet une souplesse dans la conception des trajectoires d'arrivée plus prévisibles et plus efficaces, et d'effectuer des approches en descente continue.

Ce même indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly (917 kilomètres), et son évolution comparé entre 2018, 2019 et 2020 :

Évolution de la consommation de kérosène par siège, pour un vol Ajaccio-Orly, entre 2018 et 2025		
Famille des avions A 320 (ASK)		
2018	2019	2020
28,17 litres/siège	23,57 litres/siège (-16%)	23,57 litres/siège

On note sans surprise que les chiffres obtenus sont stables entre 2019 et 2020, et qu'un passager voyageant entre Ajaccio et Orly, sur un A320neo, consomme **23,57 litres de kérosène en 2020** (la même quantité qu'à partir de Décembre 2019, date d'introduction des A320néo), **soit une baisse de -16% par rapport à 2018**.

INDICATEUR N°9 : Optimiser de 1.000 tonnes l'armement des avions par an d'ici 2025



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Évolution de la quantité d'eau embarquée pour la totalité des vols entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
1.430 tonnes (+5%)	1.412 tonnes	882 tonnes (-37%)

Les volumes d'eau embarqués dans les avions permettent de remplir plusieurs fonctions nécessaires pour le bon déroulement du vol, notamment le fonctionnement des toilettes.

Les quantités d'eau embarquées restent liées à la catégorie d'avion :

- Les avions de la famille ATR possèdent un réservoir de 60 litres d'eau, mais sans jauge, ne permettant pas de juger du bon remplissage du réservoir. A ce titre, le personnel en charge du remplissage réalisera toujours le plein d'eau à 100%.
- Les avions de la famille AIRBUS possèdent un réservoir d'une capacité de 200 litres d'eau. Ces avions possèdent des jauges, qui permettraient au personnel en charge du remplissage de réaliser des économies d'eau sur les trajets opérés.

Afin d'optimiser les quantités d'eau transportées par les avions AIRBUS, d'ici 2025, **la Compagnie Air Corsica s'est engagée, sur la période 2020 à 2025, à ne réaliser que la moitié des pleins des réservoirs d'eau sur cette catégorie d'avions.** A savoir une économie de **100 litres d'eau pour un aller-retour A320**, soit une économie potentielle de **556 tonnes d'eau transportées par an** (sur la base du nombre de vol A-R AIRBUS réalisées en 2019). L'objectif fixé pourra être atteint sur 5 ans, de manière progressive.

Les chiffres obtenus en 2020 montrent une baisse importante du tonnage d'eau embarqué dans les avions, - **530 tonnes d'eau (-37%)**, permettant de diminuer la consommation de kérosène, et donc de limiter les émissions de GES. Cette baisse remarquable peut être attribuée à deux facteurs :

- A partir du 01/09/2020, la Compagnie a donné instruction de ne remplir les réservoirs d'eau des Airbus qu'à moitié de leurs capacités. Cette action a permis de **diminuer de -152,2 tonnes le volume d'eau embarqué sur les vols Airbus ;**
- La diminution du nombre de vols opérés du fait de la crise sanitaire COVID-19, permettant une diminution de **-377,8 tonnes d'eau embarquée.**

Ce même indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly, avec une comparaison entre 2019 et 2025, suite à la mise en place de cette mesure.

Évolution de la quantité d'eau embarquée, par siège, pour un vol Ajaccio-Orly, entre 2019 et 2025		
2019	2020 (à partir du 1 ^{er} Septembre)	2025
0,53 litres/siège	0,26 litres/siège	0,26 litres/siège

En prenant comme référence un vol Ajaccio-Orly réalisé par un A320, la réalisation à moitié du plein du réservoir d'eau entraîne une diminution par deux (2) de la quantité d'eau embarquée par siège.

On constate qu'à partir du 1^{er} Septembre 2020, la Compagnie a réussi à atteindre son objectif de seulement **0,26 litres d'eau par siège transporté**, contre **0,53 litres d'eau en 2019 pour un aller-retour sur la même destination**.

Un dernier indicateur retenu, pour optimiser le poids de l'armement des avions, est celui de **l'évolution du poids de la presse embarquée dans les avions**.

Un pack de 50 exemplaires de journaux-revues-magazines (JRM) pèse 5 kilos. En 2019, la Compagnie a distribué 7.893 packs de presse sur ses vols, soit 39,46 tonnes de journaux transportés sur une année.


En 2020, depuis la crise COVID-19, **la Compagnie ne distribue plus de presse à bord**. Cette dernière s'engage, à horizon 2025, à la mise en place d'un service de presse dématérialisé à bord. Les chiffres obtenus pour 2020 correspondent à un seul trimestre de distribution de JRM, avec **une baisse de -75% du poids des JRM embarqués dans les avions**.

Avec cette initiative, outre l'allègement des avions, on estime qu'en 2025 plus de 39,46 tonnes de déchets journaux papiers seront évités.

Évolution de la quantité de JRM embarqués pour la totalité des vols, entre 2019 et 2025		
2019	2020	2025
39,46 tonnes	9,86 tonnes (-75%)	0 tonnes

En 2020, en optimisant les quantités d'eau et de JRM embarqués, la Compagnie a réalisé un allègement de ses avions estimé à **559,6 tonnes, soit près de 94% de l'objectif de 595,5 tonnes espéré à l'horizon 2025**. Néanmoins, ce résultat est à pondérer avec la **diminution du nombre de vols liés à la pandémie COVID-19**.

Outre les effets bénéfiques en termes de gestion des déchets, ces actions permettent une économie de carburant conséquente, et de limiter les rejets de CO₂ de la Compagnie.

Mr Johan Diani	Superviseur Logistique Commissariat et dégivrage
	<p>«L'année 2020, en raison de la pandémie COVID-19, a été marquée par l'arrêt du service à bord et de la distribution de la presse dès le début du mois de Mars.</p> <p>A partir du 01/01/2020, conformément aux nouvelles réglementations, les équipes ont déployés tous les nouveaux produits recyclables pour assurer le service des passagers. Ces nouveaux contenants en cartons, bois et papiers kraft ont permis d'éviter plus de 2 tonnes de déchets non recyclables.</p> <p>L'arrêt de la distribution de la presse aura permis d'alléger les avions de près de 30 tonnes en 2020</p> <p>La mise en place de mesure permettant la réduction des emports d'eau sur les avions de la famille AIRBUS, a également permis d'alléger nos avions de 378 tonnes.</p> <p>Chaque kilogramme évité, grâce à nos efforts quotidiens et à la stratégie mise en oeuvre, correspond à des économies en terme de consommation de carburant, et moins d'émissions de GES dans l'atmosphère. »</p>

INDICATEUR N°10 : Réduire de 10% les émissions de CO₂ par siège/100 Km d'ici 2025



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Sachant que le transport aérien correspond à 99% des émissions induites par les activités de la Compagnie Air Corsica, cette dernière souhaite optimiser en priorité ce facteur pour diminuer son impact sur l'environnement.

L'indicateur retenu en 2019, relatif à la quantité d'émission de CO₂ par siège, pour 100 kilomètres était pondéré par la distance de chaque vol. Suite à réflexion avec les services de la Compagnie, cet indicateur a été amélioré en 2020. En effet, afin qu'il soit le plus juste possible, cet indicateur est désormais calculé **par famille d'avion** (320 incluant CEO et NEO / ATR incluant AT4 et AT7), et pour un **taux global compagnie** qui prend en compte les données techniques suivante : **délestage et Available Seat Kilometer- ASK**. Ce nouveau calcul, plus réaliste, permet de prendre en compte à la fois la **densité des appareils** et la **distance** qu'ils parcourent.

De ce fait, l'indicateur a été recalculé sur cette nouvelle base à partir de 2018, et le sera jusqu'en 2025. Pour plus de transparence, l'indicateur calculé en 2019 en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur le total de kilomètres parcourus, est toujours inscrit dans le tableau suivant :

Évolution de la quantité d'émission de CO₂ par siège, pour 100 kilomètres, entre 2018 et 2025		
Famille des avions A 320		
2018	2019	2020
8,03 Kg CO₂ /siège/100 km	8,09 Kg CO₂/siège/100 km	7,4 Kg CO₂/siège/100 km
Poids relatifs des A320 dans les émissions de CO₂		
2018	2019	2020
73 %	72 %	68 %
Famille des avions ATR		
2018	2019	2020
9,17 Kg CO₂ /siège/100 km	9,27 Kg CO₂ /siège/100 km	9,07 Kg CO₂ /siège/100 km
Poids relatifs des ATR dans les émissions de CO₂		
2018	2019	2020
27 %	28 %	32 %
Moyenne totale en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur la totalité des kms parcourus		
2018	2019	2020
8,33 Kg CO₂ /siège/100 km	8,42 Kg CO₂ /siège/100 km	7,93 Kg CO₂ /siège/100 km
Moyenne totale en fonction du poids relatif des ASK pour chaque famille d'avion		
2018	2019	2020
8,17 Kg CO₂ /siège/100 km	8,24 Kg CO₂ /siège/100 km	7,66 Kg CO₂ /siège/100 km

On constate une diminution de **-7% des émissions de CO₂/siège/100 kilomètres**, pour la totalité des vols, entre 2019 et 2020.

Ce résultat est à mettre en relation directe avec le poids relatifs de l'utilisation des avions A320neo en 2020, moins consommateurs en kérosène, et donc moins polluants.

Pour la première année, le niveau d'émissions des avions de la Compagnie est passé sous la barre symbolique des **8 Kg de CO₂/siège/100 kilomètres**.

La Compagnie se rapproche de son objectif de **réduire d'au moins 10% ses émissions de CO₂/siège/100 kilomètres, sur la totalité de ses vols, entre 2019 et 2025**. Signifiant que le chiffre de **7,5 Kg CO₂/siège/100 km devrait être atteint l'année prochaine**.


Le renouvellement de la flotte vers des avions moins consommateurs en kérosène entamé en 2019, la mise en place d'outils permettant d'optimiser la consommation de carburant lors des vols,

et l'optimisation de l'armement des avions devraient permettre d'atteindre progressivement cet objectif.

Le même sous-indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly, et comparé entre 2018, 2019 et 2020.

Évolution de la quantité d'émission de CO₂ par siège (kg), pour un vol Ajaccio-Orly (917 kilomètres), entre 2018 et 2020		
Famille des avions A 320		
2018	2019	2020
73,6 kg CO₂ /siège	59,7 kg CO₂ /siège	59,03 kg CO₂ /siège

En 2020, un vol entre Ajaccio et Orly, sur un avion Airbus aura entraîné l'émission de **59 Kg de CO₂/siège**, soit une baisse de **-20% d'émissions générées qu'en 2018**. L'année 2020 est dans la continuité de celle de 2019, du fait d'une utilisation importante des avions A320. En 2021, une utilisation plus importante des A320neo devrait permettre de renforcer cette tendance. Par leurs performances techniques, ils rejettent environ **-20% de CO₂ /siège que les avions ceo sur un vol Ajaccio-Orly**.

Mr Daniel Sèbe	Responsable du Centre de Contrôle des Opérations
	<p><i>«En cette année 2020 affectée par la pandémie Covid-19, les résultats en matière de consommation de carburant sont délicats à commenter.</i></p> <p><i>Pour autant, l'arrivée des deux A320neo se fait désormais pleinement ressentir, et cela nous incite à poursuivre la voie de la réduction de notre empreinte sur l'environnement.</i></p> <p><i>Au-delà des réglementations en cours ou à venir, Air Corsica s'engage pleinement dans cet objectif et participe, chaque fois que possible, aux initiatives européennes, nationales ou locales dans ce domaine.»</i></p>

Enjeu n°2 : Favoriser la mise en place d'un processus de compensation des émissions de CO₂ à l'échelle locale

La loi n°2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Loi Climat et Résilience » a été adoptée le 22 Août 2021. Le titre III du texte de Loi, intitulé « **Se déplacer** », doit « **rendre les moyens de transports moins polluants** », « que ce soit les transports en commun, la voiture ou encore **le transport aérien pour baisser les émissions de CO₂** et améliorer la qualité de l'air ». L'article 38 de cette loi prévoit, pour toutes les Compagnies aériennes, une compensation obligatoire de leurs émissions des vols intérieurs métropolitains, ainsi que sur une base volontaire pour les vols de et vers l'outre-mer.

Ce nouvel article permettra de compenser les émissions du secteur qui n'auront pas pu être évitées, en finançant des projets de protection de la nature, en France et à l'étranger. Un calendrier progressif prévoit un début de mise en œuvre de la mesure dès 2022, et une compensation de 100 % des émissions en 2024.

Air Corsica souhaite compenser les émissions de CO₂ engendrées par son activité, en appuyant le développement de projets de « compensation carbone », impactant directement le territoire insulaire.

INDICATEUR N°11 : Air Corsica est partenaire d'au moins un projet de compensation carbone, mis en oeuvre en Corse, d'ici 2025



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Évolution du nombre de projets de compensation carbone opérationnels, entre 2019 et 2025

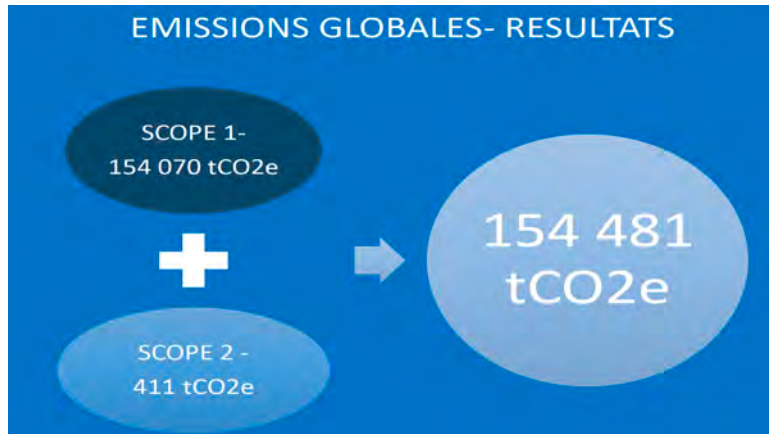
Aucun projet n'est actif en 2020

La Compagnie s'est fixée pour objectif de participer activement à, au moins, un projet de compensation carbone, bénéfique pour les écosystèmes insulaires d'ici 2025 (marins ou terrestres).

La loi « climat et résilience » impose à la Compagnie de mettre en place des projets, qui devront compenser :

- 50% des émissions CO₂ produites par la Compagnie dès 2022 ;
- 75% des émissions CO₂ produites par la Compagnie à partir de 2023 ;
- 100% des émissions CO₂ produites par la Compagnie à partir de 2024.

Le bilan GES réglementaire publié par la Compagnie en 2019 affiche les résultats suivants :



Soit un total de **154.481 tCO₂e à compenser à travers des projets**, ou des rachats de crédits carbone qui s'élevaient à plus de 7 millions d'Euros en 2024 (au prix fixé à 50€/tonne - Mai 2021).

Le périmètre concerné par la Loi « Climat et résilience » est celui **des vols nationaux**. Depuis 2018, la Compagnie Air Corsica diversifie ses destinations, avec une volonté de **développer les vols internationaux**, donc non couvert par le périmètre de la Loi mais inclus dans le bilan GES.

En outre, les avions A320neo rejetant moins de GES (20% environ) ont été utilisés pleinement à partir de l'année 2020. A ce titre, nous estimons que le bilan global de GES produit en 2019 devra être diminué d'au moins 10% si un bilan 2020 devait être calculé, et servir de base aux projets de compensation carbone.

Plusieurs pistes de partenariats sont envisagées par la Compagnie pour compenser les GES émis :

- Le financement de projets permettant **d'éviter des émissions atmosphériques** : production d'énergie renouvelable, financement de carburants et mode de transports alternatifs... ;
- Le financement de projets permettant **de capter du carbone atmosphérique** (émissions captées) : restauration d'écosystèmes dégradés, culture d'espèces avec un fort potentiel de captage du CO₂... ;

Plusieurs projets sont en cours d'étude, et la faisabilité technico-économique de chaque projet sera étudiée en 2021, pour que la Compagnie puisse définir ses orientations pour les années à venir.

La création d'une fondation pourrait également être étudiée dans l'avenir, afin que la Compagnie puisse créer des synergies avec des structures locales déjà actives sur cette thématique (Compagnie de transport routier, maritime...).

INDICATEUR N°12 : 10 % des émissions de CO₂ de l'activité aérienne sont compensées par des projets environnementaux au niveau local, d'ici 2022 – 100% des émissions sont compensés d'ici 2030



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Évolution de la quantité de CO₂ (T) compensée par des projets environnementaux dont Air Corsica est partie prenante, entre 2019 et 2025

Aucun projet n'est actif en 2020. Air Corsica souhaite néanmoins que des actions concrètes soit menées afin que les émissions de CO₂, induites par son activité, soient compensées d'ici 2030

Pour pouvoir mesurer cet indicateur, inexistant en 2020, la Compagnie s'engage à participer à des projets de compensation carbone insulaires ou nationaux sur la période 2021-2025.

La loi « climat et résilience » impose à la Compagnie **de compenser 10% des émissions de CO₂ induites par ses activités aériennes dès 2022.**

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2020, la Compagnie n'ayant pas encore développé de projets de compensation carbone. Néanmoins, la Compagnie se positionne sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites et des émissions de CO₂ compensées, jusqu'en 2025, et dès 2021.

Objectif n°2 : Réduire et améliorer la consommation énergétique de l'activité hors vol



ODD 7 : « Pour réduire son impact sur l'environnement, Air Corsica s'engage à définir et mettre en oeuvre un « plan de réduction et d'amélioration de la consommation globale d'énergie » lié à la pratique de son activité. La mise en place de cette nouvelle politique énergétique passe par une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie lors des opérations au sol, et par l'utilisation d'énergies renouvelables pour nos différents bâtiments techniques et administratifs sur toute la Corse. »

Enjeux n°1 : Réduire la consommation d'énergie liée à l'activité hors vol

Afin de parvenir à réduire la consommation d'énergie liée à son activité, la Compagnie Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants pour 2025 :

INDICATEUR N°13 : Utiliser 25 % de véhicules électriques pour les opérations au sol, d'ici 2025

Nombre de véhicules électriques utilisés pour les opérations de piste entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
9 (+10,3%)	11 (+11,5%)	13 (+18%)

Le nombre de véhicules électriques utilisés par le personnel AIR CORSICA comme engins de piste ou véhicules utilitaire est en constante augmentation depuis 2018 (+44%).

Depuis 2019, la Compagnie s'est engagée à mettre en place plusieurs actions :

- **Remplacer les véhicules essence en fin de leasing, par des véhicules électriques**, lorsque les contraintes d'utilisation liées à l'activité le permettent. Par exemple, les véhicules utilisés par le personnel de la Compagnie sur l'aéroport de Marseille sont électriques, du fait des facilités de rechargement mises en place par MPM. La même opération n'a pu être réalisée pour l'aéroport de Nice ;
- **Utiliser des engins de piste électriques lorsque les structures aéroportuaires le permettent** : chariot élévateur électrique, nacelle, banc hydraulique et convertisseur statique.

En 2020, les engins électriques, voitures et engins divers, représentent **13% de la totalité du parc des engins utilisés par la Compagnie**.

Malgré une volonté de conversion énoncée par les services en charge de la gestion des véhicules, plusieurs freins existent pour une utilisation plus importante d'engins électriques :

- Les aéroports corses ne sont toujours pas équipés de bornes de recharges électriques en 2020 ;
- Certaines opérations imposent des contraintes de puissance ne pouvant être fournies par des véhicules électriques ;
- Le coût des véhicules électriques est encore trop important, en comparaison de la motorisation thermique ;
- Certains aéroports proposent le service de bornes de recharges électriques à des tarifs encore trop élevés pour concurrencer l'utilisation d'engins thermiques ;
- Une sous-utilisation de certains véhicules (-500 heures/an), ne justifiant pas le passage à des véhicules électriques.

La mise en place de bornes de recharges électriques est toujours à l'étude sur les aéroports en Corse. Néanmoins, des investissements importants doivent être réalisés en 2021, ne plaçant plus cette thématique comme prioritaire. La Compagnie s'engage à monter en puissance sur l'utilisation d'engins de pistes électriques, dès mise en place de ces infrastructures au sein des aéroports corses, pour **atteindre 25% du total des engins utilisés en 2025**.

Pour les prochaines années, on note la volonté de la Compagnie de passer une majorité de véhicules utilitaires sur des modèles électriques, et d'utiliser des groupes de climatisation électrique pour les avions (en fonction de l'évolution réglementaire sur la nature des gaz à utiliser).

INDICATEUR N°14 : Réduire de 25 % la consommation d'énergie des bâtiments de travail, entre 2020 et 2025



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Air Corsica possède deux bâtiments administratifs et techniques situés à Ajaccio et Bastia. L'étude de la consommation d'énergie de ces deux bâtiments, entre 2018 et 2020, met en avant les résultats suivants :

Évolution de la consommation d'électricité des bâtiments Air Corsica entre 2017 et 2025		
2018	2019	2020
603.054 kWh	779.922 kWh	559.042 kWh (-29%)
74.449 € (-34%)	99.963 € (+34%)	52.930 €(-47%)

On constate que la consommation d'électricité a diminué de près de 30% en 2020, avec une baisse significative pour le site d'Ajaccio.

Cette baisse s'explique de la manière suivante :

- La crise sanitaire COVID-19 a entraîné une forte baisse d'activité du personnel de la Compagnie, engendrant en parallèle une baisse de consommation d'électricité, principalement pour le site d'Ajaccio regroupant la majorité du personnel administratif ;
- La Compagnie a changé tous les luminaires des bâtiments par des ampoules LED composées de diodes électroluminescentes. Ces ampoules consomment moins d'énergie et ont une durée de vie plus importante que des ampoules classiques.

La facture globale de consommation d'énergie a été presque divisée par deux entre 2019 et 2020. Néanmoins, pour bien mesurer l'impact de la mise en place des LED, il semble nécessaire de comparer les résultats obtenus suite à une année d'exploitation normale, hors crise sanitaire.

Ajaccio étant largement majoritaire dans le bilan de la consommation d'électricité, les efforts de la Compagnie devront se concentrer en priorité sur ce site.

Plusieurs solutions techniques ont été envisagées en 2019, mais la crise sanitaire n'a pas permis à la Compagnie de mettre en place d'actions concrètes sur ces thématiques. Les mêmes préconisations sont reconduites dans l'avenir :

- 1) Un audit de la consommation d'énergie du patrimoine immobilier de la Compagnie. Lorsque les conditions techniques et économiques le permettront, Air Corsica réalisera des travaux de rénovation énergétique au sein du bâtiment d'Ajaccio en priorité, afin de minimiser la consommation d'énergie de cette infrastructure ;
- 2) Une étude du potentiel photovoltaïque des différents locaux d'Ajaccio et Bastia, et parking associés. Air Corsica pourra mettre en place des centrales de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments et terrains présentant le plus de potentialités, afin de développer la part d'énergie renouvelable dans sa consommation énergétique.

L'étude de ces solutions en 2021, et la mise en place progressives d'actions d'ici 2025, permettra de diminuer considérablement la consommation d'électricité des activités hors vol, et de produire de l'énergie photovoltaïque, directement consommée par la Compagnie pour la réalisation de ces activités administratives et au sol.

Mr Jean-Francois Colonna	Responsable des Services Généraux
	<p><i>« Afin d'optimiser la démarche environnementale d'Air Corsica, les Services généraux ont mis en œuvre des actions simples et concrètes comme choisir un éclairage à basse consommation. Associées à la responsabilisation quotidienne de chacun, ces mesures conduisent à des économies significatives sur la consommation énergétique des locaux d'Ajaccio et de Bastia, l'installation d'ampoules LED dans tous les bâtiments ayant déjà permis de réduire la facture.</i></p> <p><i>La baisse réelle sera toutefois plus facile à évaluer dans la prochaine DPEF. En effet, la crise sanitaire Covid-19 et l'activité réduite des salariés qui en a découlé, ont pu altérer les résultats, en combinant les différents impacts.</i></p> <p><i>Pour l'avenir, plusieurs solutions innovantes sont envisagées : mise en place d'une Gestion Technique Automatisée des installations électriques ou recours au photovoltaïque pour toujours plus d'efficacité énergétique en faveur de notre territoire ».</i></p>

Objectif n°3 : Atténuer l'impact environnemental de l'activité aérienne sur la destination Corse, et sa biodiversité



ODD 12 : « Air Corsica souhaite encourager la mise en place d'une économie circulaire en favorisant le recyclage de ses déchets et l'utilisation de produits recyclés sur ses vols. Ces résultats passent par des actions pour orienter les déchets produits vers des filières de recyclage adaptées, et l'utilisation d'objets recyclés sur ses vols. »



ODD 15 : « Consciente de l'importance des espaces naturels qui entourent les aéroports, Air Corsica adhère au programme Aéro Biodiversité depuis 2016. Air Corsica participe à des actions concrètes sur le terrain, afin de préserver la biodiversité sur les enceintes aéroportuaires corses. »

Enjeu n°1 : Favoriser le recyclage des déchets, l'utilisation d'objets recyclés pendant les vols et hors vol, et limiter le gaspillage alimentaire

Afin de parvenir à recycler un maximum de déchets et à utiliser des objets recyclés lors des vols, la Compagnie Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants pour 2025 :

INDICATEUR N°15 : 100 % des déchets dangereux produits par l'activité aérienne suivent une filière de traitement adaptée



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Quantités de déchets dangereux traités entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
30,2 tonnes	13,7 tonnes	42 tonnes (+206%)

Conformément à la réglementation relative à la prise en charge et au traitement des déchets dangereux générés par l'activité aérienne, 100% des déchets produits par Air Corsica sont pris en charge par des prestataires spécialisés insulaires. Entre 2018 et 2020, les déchets dangereux générés (dégivrage, remplacement de filtres, rejets de curages etc.) par les opérations de la Compagnie ont été collectés par deux prestataires présents en Corse : Toxi Corse et Société Exploitation Assainissement. Selon les typologies de déchets, les matières sont traitées sur le Continent, auprès de sociétés spécialisées, non présentes en Corse.

On constate qu'en 2020, la quantité de déchets dangereux traités est très importante (+306%), comparée à 2019. En Décembre 2019, le siège de la Compagnie a subi une inondation très importante, ayant entraîné une pollution aux hydrocarbures sur site, nécessitant le traitement de

tout le matériel ayant été impacté. Des mesures préventives ont été prises pour limiter l'impact d'une future inondation si elle devait subvenir dans les prochaines années.

Air Corsica s'engage à maintenir ce taux de 100% de déchets dangereux traités selon les filières adaptées et conformes à la réglementation.

INDICATEUR N°16 : 100 % des objets liés au service à bord des avions (verres, tasses, serviettes et couverts) sont en matières recyclables



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Évolution du tonnage de matières recyclables utilisés pour le service à bord sur les vols Air Corsica entre 2019 et 2025		
2019	2020	2025
0 tonnes	2,16 tonnes	13 tonnes

Depuis le 1er janvier 2020, la France a interdit la vente et l'usage des couverts et des contenants jetables en plastique, en plus des pailles et des touillettes. Ces nouvelles réglementations induisent qu'Air Corsica supprime progressivement les éléments plastiques à usage unique utilisés pour ses passagers et les PNT et PNC.

Depuis 2018, Air Corsica s'est engagée à mettre en oeuvre un plan d'action visant à limiter la production de déchets et augmenter la part des déchets revalorisés et/ou recyclés dans la pratique de ses activités, et notamment le service à bord.

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, le matériel pour le service à bord est désormais composé à 90% de matières recyclées et/ou recyclables, entraînant la suppression de 2 millions d'éléments plastiques à usage unique (gobelets, cuillères, couverts...) sur une année d'exploitation. Les matières plastiques ont été totalement remplacées par des éléments en bois, carton et papier kraft.

En 2020, la pandémie COVID-19 n'a permis de mettre en oeuvre cette mesure que jusqu'au 31 Mars 2020, date de suppression du service à bord. Sur le premier trimestre, le personnel navigant aura utilisé 2,16 tonnes de matières recyclables sur les vols de la Compagnie.

En 2020, la suppression du service à bord a donc permis **d'éviter la quasi-totalité du tonnage de déchets** produits par l'activité de la Compagnie, lors d'une activité normale.

Suite à reprise du service à bord, la Compagnie s'engage d'ici 2025 à n'utiliser que des matériaux recyclables, et à ce que la totalité des déchets produits en bois, cartons et papiers kraft soient collectés par le personnel navigant de la Compagnie, et ramassés lors des escales par des prestataires de service dédiés, qui les orienteront vers les filières de recyclage adaptées.

Les bouteilles et bouchons en plastiques, seuls déchets plastiques produits sur les vols, sont isolés par le personnel navigant dans des conditionnements spécialisés, que ce même prestataire de service collectera et enverra en filière de recyclage, sur demande d’Air Corsica.

INDICATEUR N°17 : 50 % des fournitures liées à l’activité administrative de la Compagnie sont en matières recyclables



Impact fort - les activités relatives à l’indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l’année 2020.

Outre les aspects liés aux opérations à bord des avions, Air Corsica souhaite engager une véritable politique de recyclage au sein de ses différentes directions administratives. Une réflexion est en cours depuis 2020 pour mettre en place du tri sélectif en interne, acheter des éléments bureautiques recyclés et utiliser des produits de nettoyage propres pour l’environnement et les salariés.

Malheureusement, la crise sanitaire avec le télétravail contraint pour les personnels concernés, n’a pas permis d’engager des actions concrètes en 2020. Des actions seront mises en place progressivement, et suivies dans le temps jusqu’en 2025.

INDICATEUR N°18 : 100 % journaux-revues-magazines (JRM) utilisés lors du service à bord des avions sont dématérialisés en 2025



Impact faible - L’indicateur n’a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l’indicateur sur l’année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l’année précédente

Évolution du tonnage de JRM utilisés pour le service à bord sur les vols Air Corsica entre 2019 et 2025		
2019	2020	2025
39,46 tonnes	9,86 tonnes (-75%)	0 tonnes

Depuis fin Mars 2020, et la pandémie du COVID19, la Compagnie a fait le choix de ne plus distribuer de presse dans ses avions, pour des raisons sanitaires.

La presse distribuée, à usage unique, a entraîné une quantité de déchets à traiter de presque 40 tonnes de JRM pour 2019. Avec cette mesure de stopper la distribution de presse dans les avions suite au premier trimestre, l’année 2020 n’aura engendré que près de 10 tonnes de JRM (soit - 75%), et donc **l’évitement de près de 30 tonnes de déchets en 2020.**

Pour limiter les déchets produits par son activité, **Air Corsica s'engage à mettre en place un service de presse dématérialisé dans ses avions d'ici 2025**. Cette action, engagée en 2020, n'aura pu aller à terme du fait de la problématique COVID-19. Ceci permettra de limiter la quantité de déchets produits lors des vols commerciaux, et de préserver les ressources naturelles nécessaires à la fabrication des journaux (eau, énergie et matières).

INDICATEUR N°19 : Minimiser le gaspillage alimentaire lors du service à bord des avions



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

A travers son activité, la Compagnie Air Corsica propose à ses passagers un service de catering limité : boissons et biscuits sont proposés durant les vols. Il n'existe pas de service de restauration à proprement dit sur les vols. Le personnel navigant dispose de plateaux repas.

La Compagnie Air Corsica est l'une des dernières en France à fonctionner avec son propre service de catering. Les centres catering sont répartis dans les 4 aéroports de l'île, et fonctionnent avec du personnel Air Corsica pour les escales d'Ajaccio et Bastia et des équipes de sous-traitants pour Calvi et Figari.

On compte une soixantaine de produits référencés au sein du service catering, avec une préférence pour les produits locaux (canistrelli, eau minérale, jus de fruits...). Au total, près de deux millions de boissons sont ainsi servies chaque année à bord des avions de la Compagnie (soit environ une boisson par passager transporté).

Les commandes sont faites en fonction des flux de passagers et donc de la demande :

- commandes mensualisées l'hiver
- commandes bimensuelles en période estivale

Cette stratégie permet d'éviter le stockage, et la péremption des boissons et aliments.

Afin de minimiser le gaspillage alimentaire, seuls les produits entamés non récupérables sont jetés tandis que les bouteilles entamées sont réutilisées dans la mesure du possible sur le vol d'après.

En 2020, les restrictions sanitaires n'auront pas permis d'effectuer de service à bord, cette thématique ne peut être abordée dans la DPEF 2020. Néanmoins, la lutte contre le gaspillage alimentaire reste un engagement respecté de façon volontaire par le personnel de bord et les équipes d'Air Corsica.

La Compagnie s'engage à formaliser, de façon structurée, et dès 2021, les procédures permettant d'éviter au maximum le gaspillage des denrées alimentaires.

« **Lutte contre la précarité alimentaire** » et « **alimentation responsable et équitable et durable** »

Ces deux thématiques sont des mentions obligatoires dans une DPEF. Cependant, compte tenu de la nature de l'activité d'Air Corsica, la Compagnie ne produit aucun bien ou service susceptible d'affecter gravement et durablement la « précarité alimentaire ou la thématique « alimentation responsable, équitable et durable ». Par conséquent, ces thématiques réglementaires n'ont pas été abordées dans ce document.

Enjeu n°2 : Favoriser la conservation de la vie terrestre sur les enceintes aéroportuaires

Air Corsica est partenaire adhérent du programme Aéro Biodiversité depuis 2016. Ce programme vise à **identifier, valoriser et améliorer la biodiversité présente au sein des enceintes aéroportuaires**, très souvent remarquable, préservée et méconnue.

Les aéroports d'Ajaccio et Bastia travaillent depuis 2016 pour recenser et préserver la biodiversité aéroportuaire au travers de l'association Aéro Biodiversité, en collaboration avec le Muséum d'Histoire Naturelle. Les prairies d'aéroport sont protégées avec de nombreux protocoles scientifiques d'observation des espèces animales et végétales.

Afin de maintenir cette démarche de préservation de la biodiversité sur les enceintes aéroportuaires corses et maximiser la sécurité aérienne par la réduction du risque animalier, Air Corsica s'est fixée les objectifs suivants pour 2025 :

INDICATEUR N°20 : 5 inventaires et protocoles de science participative sont réalisés chaque année, sur les aéroports ciblés



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Nombre de visites de site réalisées par le programme Aéro Biodiversité sur les aéroports corses partenaires entre 2017 et 2025		
2018	2019	2020
5	5	3

En 2018 et 2019, le nombre de visites réalisées par les équipes scientifiques d'Aéro Biodiversité sur les aéroports d'Ajaccio et Bastia est stable : 5 par an et par site.

La 5^{ème} saison de suivi de la biodiversité sur les aéroports d'Ajaccio et de Bastia a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19. Après une première visite de lancement de la saison en

Mars, les difficultés d'accueil et l'activité réduite des aéroports ont contraints Aéro biodiversité à annuler les visites d'Avril et Mai 2020. Le nombre de visites réalisées est donc de 3 sur chaque aéroport.

Un nombre de visites plus important aurait permis une meilleure caractérisation des espèces faunistiques et floristiques sur les espaces aéroportuaires, et donc une meilleure conservation. Néanmoins, les protocoles ayant été réalisés à la bonne période, une partie des résultats recueillis ont été exploités et interprétés.

Air Corsica n'est pas directement en charge du suivi de ces inventaires, qui relèvent des aéroports. La Compagnie s'engage à aller dans le sens d'un maintien à minima de ce nombre de 5 visites par an, jusqu'en 2025, dès l'année 2021.

INDICATEUR N°21 : Deux membres du personnel d'Air Corsica participent à cinq (5) journées liées aux missions d'Aéro Biodiversité sur les enceintes aéroportuaires



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Évolution du nombre de participants Air Corsica aux journées liées au programme Aéro Biodiversité entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
0	2	0

Suite aux inventaires scientifiques, des actions de gestion participative sont définies et menées conjointement par les équipes des aéroports, d'Air Corsica et d'Aéro Biodiversité. Ces mesures doivent permettre de conserver la biodiversité présente sur les aéroports, tout en favorisant la sécurité aérienne.

En impliquant fortement les membres de son personnel à ces activités, Air Corsica favorisera l'appropriation des actions à mettre en oeuvre pour conserver la biodiversité des enceintes aéroportuaires.

En 2020, 11 personnes ont accompagné l'association Aéro biodiversité sur les sites d'Ajaccio et de Bastia : pompiers volontaires, police aux frontières, aviation civile, CAPA, Aéroports... On note que la Compagnie Air Corsica n'a pas pu engager de personnel dans ces inventaires, du fait de la COVID-19 et des restrictions sanitaires imposées.

Dès 2021, et le retour à une activité normale, Air Corsica s'engage à ce que des membres de la Compagnie participent activement aux activités d'Aéro Biodiversité, et de favoriser leurs participations aux missions sur site.

INDICATEUR N°22 : Air Corsica appuie les aéroports membres pour réaliser une exposition photographique par an au sein des aéroports partenaires du programme Aéro Biodiversité, pour sensibiliser le grand public



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Nombre d'expositions photos réalisées au sein des aéroports membres du programme Aéro Biodiversité entre 2019 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2020, la démarche n'ayant pu être initiée du fait des restrictions sanitaires. La Compagnie souhaite appuyer les aéroports partenaires pour qu'une exposition photographique soit organisée par aéroport et par an.

Suite aux inventaires scientifiques, de nombreuses espèces remarquables ont été recensées et des photographies de qualité de ces espèces ont été réalisées par Aéro Biodiversité. Les plus belles photographies pourraient être affichées au sein des terminaux aéroportuaires, afin de mettre en avant la biodiversité des aéroports pour le grand public, de présenter cette richesse souvent méconnue, et de mieux la protéger.

En 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas permis de mettre en œuvre cette activité. Air Corsica pourra soutenir les aéroports dans cette démarche dès 2021, s'il existe une volonté commune de réaliser ces actions, et si la situation sanitaire s'améliore.

INDICATEUR N°23 : Air Corsica appuie les aéroports membres pour réaliser deux journées thématiques de sensibilisation à l'environnement pour des groupes scolaires chaque année



Impact fort - les activités relatives à l'indicateur ont été fortement impactées par la COVID-19. Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Nombre de journées de sensibilisation à l'environnement pour des groupes scolaires réalisées au sein des aéroports membres du programme Aéro Biodiversité entre 2019 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné la démarche n'ayant pu être initiée du fait des restrictions sanitaires. La Compagnie souhaite appuyer les aéroports partenaires pour que deux journées de sensibilisation scolaire soit organisées par aéroport et par an.

Les données scientifiques collectées par Aéro Biodiversité depuis 2016 mettent un avant une richesse faunistique et floristique importante au sein des deux aéroports. En outre, le rôle des

écosystèmes aéroportuaires est très intéressant dans un contexte plus global, et possède un intérêt éducatif manifeste.

Des journées de sensibilisation à l'environnement à destination de groupes scolaires permettraient de montrer cette richesse souvent méconnue, et d'inciter les générations futures à mieux la protéger.

En 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas permis de mettre en œuvre cette activité.

Air Corsica pourra soutenir les aéroports dans cette démarche dès 2021, s'il existe une volonté commune de réaliser ces actions, et si la situation sanitaire s'améliore

<u>Une faune et une flore remarquable sur les espaces aéroportuaires Corse</u>	
<p>Les espaces aéroportuaires, par leur surface, servent de refuge et d'habitat de substitution à de nombreuses espèces, qui voient leurs habitats et ressources disparaître et leurs populations décliner drastiquement.</p> <p>Mais, au-delà de leur rôle de support pour la biodiversité, les prairies aéronautiques contribuent aussi à de grands processus. Ainsi, elles participent à la pollinisation des cultures avoisinantes voire à la continuité de la trame verte et à différents phénomènes de régulation : climat, stockage carbone, qualité de l'eau... Le maintien et l'amélioration de ces fonctions passe par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation des aérodromes</p> <p>Tous taxons confondus, ce sont maintenant plus de 600 espèces qui ont été répertoriées sur la plate-forme d' Ajaccio, et 700 sur la plate-forme de Bastia.</p>	
Données scientifiques obtenues sur l'aéroport d' Ajaccio depuis 2016	Données scientifiques obtenues sur l'aéroport de Bastia depuis 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Les oiseaux : 82 espèces • Les papillons : 42 espèces • Les plantes : 260 espèces • Les orchidées : 7 espèces • Les SPIPOLL : 57 collections 	<ul style="list-style-type: none"> • Les oiseaux : 94 espèces • Les papillons : 42 espèces • Les plantes : 300 espèces • Les orchidées : 6 espèces • Les SPIPOLL : 66 collections
<p>Mosaïque d'habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garrigue littorale à <i>Helichrysum italicum</i> • Vastes étendues couvertes de lichens • Boisements comme la suberaie (peuplement de chênes lièges <i>Quercus suber</i>) 	<p>Mosaïque d'habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prairies, plus ou moins humides • Fourrés • Champs de chardons • Proximité d'étang
Espèces remarquables sur l'Aéroport d' Ajaccio	Espèces remarquables sur l'Aéroport de Bastia
<ul style="list-style-type: none"> • L'Escargot de Corse (<i>Tyrrhenaria ceratina</i>) est une espèce d'escargot endémique à la Corse. Sa répartition est hyper localisée, sur quelques 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 espèces d'orchidées, dont Orchis papillon (<i>Anacamptis papilionacea</i>), Orchis lacté (<i>Neotinea lactea</i>) et

<p>hectares, dont une partie sur la zone aéroportuaire. C'est un des escargots les plus rares et menacés d'Europe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Linaire jaune (<i>Linaria flava subsp. sardoa</i>), plante endémique de Corse et de Sardaigne, protégée au niveau national et inscrite sur la liste rouge des plantes quasi-menacées de Corse (CBNC, 2015) • L'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), la Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), l'Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>) et le Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>) ont un statut "VU" (Vulnérable) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; • Le Guépier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>) a un statut "NT" (quasiment menacé) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature 	<p>Sérapias à petites fleurs (<i>Sérapias parviflora</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Aigrette Garzette (<i>Egretta garzetta</i>), l'Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>), la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>), le Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) ont un statut "EN" (en danger) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature • La Pie grièche à tête rousse (<i>Lanius Senator</i>), l'Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>), le Faucon Pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), la Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>) et l'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) ont un statut "VU" (Vulnérable) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
---	---

Enjeu n°3 : Limiter les nuisances sonores relatives à notre activité

La taxe nuisance sonore (TNSA) s'applique à la Compagnie Air Corsica en fonction de deux critères :

- d'une part, **l'heure de décollage**, divisée en trois périodes :
 - Période « horaire de jour » : de 06h00 à 18h00
 - Période « horaire de soirée » : de 18h01 à 22h00
 - Période « horaire de nuit » : de 22h01 à 05h59
- d'autre part, les **caractéristiques acoustiques** de l'appareil.

Chaque mois ou trimestre civil, la Compagnie doit déclarer les données suivantes :

- la masse maximale au décollage de chaque type d'aéronef, constatée par arrêté du ministre chargé des transports ;
- le groupe acoustique de l'avion ;
- le nombre de décollages répartis en fonction de leur occurrence en « horaire jour », « horaire soirée » et « horaire nuit », en regroupant les aéronefs présentant les mêmes caractéristiques (masse maximale au décollage et groupe acoustique identiques).

Le calcul de la taxe se fait au titre de chaque aéroport fréquenté par les avions de la Compagnie.

L'évolution constatée du montant de la TNSA payée par la Compagnie est la suivante entre 2017 et 2019 :

INDICATEUR N°24 : Évolution du montant de la « taxe sur les nuisances sonores » entre 2018 et 2025

Évolution du montant de la « taxe sur les nuisances sonores » entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
431.911 € (+2,4%)	441.561 € (+2,2%)	298.168 € (-32,4%)



Impact réel - l'activité relative à l'indicateur a été impactée par la COVID-19. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

On constate une forte diminution de la taxe nuisance sonore (-32%) sur l'année 2020 par rapport à l'année 2019.

Cette diminution s'explique par la baisse d'activité de la Compagnie dû à la crise sanitaire COVID-19. Air Corsica ayant dû cesser son activité suite aux différents confinements et couvre-feux proclamés en 2020, et la fermeture de l'aéroport d'Orly pendant trois mois. A ce titre, le nombre de vols a drastiquement chuté pour les mois d'avril, mai, juin et novembre 2020 et la TNSA en parallèle.

La modernisation des appareils reste un des points clés dans la maîtrise des nuisances sonores chez Air Corsica. Fin 2019, deux avions A320neo ont été achetés et livrés neufs, et ont commencé à voler en 2020 pour la Compagnie.

Ces avions permettent de réduire de 50% les nuisances sonores engendrées, en comparaison des appareils qu'ils ont remplacés. Néanmoins, la Masse Maximale au Décollage (MMD) de ces avions, équivalent à 71 tonnes, sont les plus lourdes de la flotte de la Compagnie. La TNSA étant calculée par rapport à la MMD, on ne trouve pas d'amélioration sur les montants payés par Air Corsica, bien que ces résultats soient concrets.

D'ici 2025, la Compagnie devra engager une stratégie permettant à la Compagnie de diminuer les paiements de son montant de TNSA, et de continuer à diminuer les nuisances sonores engendrées par ses avions.

Valeur n°3 : Amélioration de l'expérience des salariés de la Compagnie Air Corsica

Améliorer l'expérience des salariés

Objectif n°1 : Partager une vision commune avec les salariés, et renforcer la relation de confiance



ODD 8 : « Le professionnalisme et l'engagement de nos salariés se traduisent par la qualité du service qu'Air Corsica offre à ses passagers. L'écoute, à travers un dialogue social continu, l'amélioration quotidienne des conditions de travail, et la mise en place de programmes de formation pour nos salariés nous permettent de partager une vision commune de notre travail et de renforcer notre relation.»

L'année 2020, première année de mise en oeuvre des actions RH a été fortement impactée par la pandémie COVID-19. Le nombre de vols opérés par la Compagnie a chuté de 25%, entraînant **une baisse d'activité pour l'ensemble du personnel, placé en télétravail ou en activité partielle.**

La DRH a pu initier sa campagne d'entretiens annuels et professionnels à compter du 1^{er} janvier 2020. Pour ce faire, l'ensemble des managers a été formé à la conduite d'entretiens fin 2019.

Malheureusement, la campagne d'entretiens n'a pu s'achever comme convenu le 31 mars et un report a été permis après le premier confinement, jusqu'au 30 septembre 2020.

Par ailleurs, les formations management ont démarré en 2020. D'une durée de deux jours, elles visent l'ensemble des managers. Elles ont également été interrompues puis ont repris en 2021.

Les différentes informations sont néanmoins renseignées dans les parties suivantes, et les résultats obtenus seront pondérés en fonction de leur pertinence.

Enjeu n°1 : Renforcer l'engagement de nos collaborateurs et l'attractivité de notre entreprise

Afin de parvenir à quantifier et renforcer l'engagement des collaborateurs auprès de la Compagnie, Air Corsica souhaite mettre en place en interne un indicateur de mesure de l'Expérience Collaborateur :

INDICATEUR N°25 : 75% des salariés sont satisfaits de leurs conditions de travail, sont « ambassadeurs de la Compagnie », et participent pleinement au bon fonctionnement de l'entreprise, d'ici 2025

Évolution du % de salariés dits « Ambassadeurs* » de la Compagnie Air Corsica

L'indicateur n'a pu être renseigné pour 2020, mais la Direction des Ressources Humaines de la Compagnie se positionne sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites sur deux enquêtes annuelles : 2023 et 2025.



Impact « fort » - Il a été impossible à la Compagnie de mettre en place cet indicateur ou de le suivre durant l'année 2020.

Pour pouvoir mesurer cet indicateur, en 2019 la Compagnie s'était engagée à mettre en place un questionnaire auprès du personnel, de manière anonyme, afin d'évaluer si les collaborateurs recommanderaient l'entreprise à l'un de leurs proches.

L'impact du COVID-19 sur le fonctionnement d'Air Corsica **n'a pas permis à la DRH de mener cette campagne d'enquête en 2020**. En effet, la crise sanitaire a considérablement impacté les conditions de travail et l'accompagnement RH s'est essentiellement concentré sur **la gestion de cette crise**.

En 2022, la DRH prévoit la **mise en œuvre d'un questionnaire ou d'un baromètre social visant à mesurer l'engagement des collaborateurs et l'évaluation des conditions de travail**.

Une étude réalisée par le cabinet MSC en Octobre 2019, intitulée « *Élaboration d'un diagnostic organisationnel et social* », a permis de mesurer la satisfaction du personnel et les attentes non satisfaites.

Les principaux enseignements de cette étude étaient les suivants :

Avis positifs :

- 66% des répondants considèrent que les méthodes de travail et d'organisation ont évolué, et majoritairement, de manière positive ;
- Un attachement à la Compagnie très élevée ;
- Des moyens matériels jugés globalement satisfaisants ;
- Des conditions d'emploi jugées correctes par rapport à ce qui se fait ailleurs (70% des répondants) ;

Avis négatifs :

- Près des ¾ des agents interrogés considèrent que l'ambiance de travail s'est dégradée ;
- Près des trois quarts des répondants affirment que le niveau de rémunération ne dépend pas de la qualité du travail accompli ;
- Une reconnaissance professionnelle perçue comme insuffisante.

Des pistes ont été proposées par les RH pour optimiser la gestion des ressources humaines, comme par exemple **la mesure de l'engagement des collaborateurs à travers l'indicateur NAS** qui devra permettre de juger de l'impact positif de ces mesures.

Net Ambassador Score (NAS)

Cet outil permet de mesurer l'Expérience vécue par les collaborateurs au sein de leur propre entreprise :

- Une augmentation du NAS indique **un renforcement de l'engagement des collaborateurs et de l'attractivité de l'entreprise.**
- A l'inverse, un recul de l'indicateur signifie **une baisse de la productivité des collaborateurs et donc de l'entreprise.**

Le calcul du NAS est réalisé en amont d'une démarche d'optimisation de l'expérience collaborateurs et permet de faire évoluer la politique RH.

Le principe est simple : **demander à un collaborateur s'il recommanderait son entreprise à l'un de ses proches et justifier sa notation.**

Basé sur une échelle de 1 à 10, le NAS révèle 3 catégories de salariés :

- **Les salariés « non ambassadeurs »**, qui ont un score entre 1 et 6, sont des détracteurs pour l'entreprise. Ils n'hésitent pas à partager leur insatisfaction auprès de leurs collègues, sur les réseaux sociaux, jusqu'à dégrader la marque de l'entreprise.
- **La salariés « passifs »**, qui ont un score entre 7 et 8, sont satisfaits mais pas complètement conquis par leur entreprise. S'ils sont désengagés, ils risquent de partir à la concurrence.
- **Les salariés « ambassadeurs »**, qui ont un score entre 9 et 10, sont quant à eux très satisfaits. Ils promeuvent leur entreprise auprès de leur entourage, sont motivés et productifs. »

Enjeu n°2 : Lutter contre l'absentéisme engendrant des coûts supplémentaires pour la Compagnie

Afin de parvenir à **lutter contre l'absentéisme**, Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants, à atteindre d'ici 2025 :

INDICATEUR N°26 : Diminuer de 20 % le nombre de journées d'absence totale, entre 2019 et 2025



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Afin de lutter contre l'absentéisme toutes durées, et favoriser une plus grande présence des collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines s'est engagée depuis 2019 à réaliser plusieurs actions entre 2020 et 2025 :

- Analyse des motifs d'absences ;
- Travail sur la pyramide des âges des employés ;
- Réduire le nombre d'Accidents du travail (*focus dans l'Objectif n°2*)
- Prévention ;
- Management et motivation.

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

Nombre de journées d'absences totales entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
9.539	11.438,5 (+16%)	12.476 (+9%)
Évolution du nombre d'absences totales par durée entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
Plus de 30 jours		
4.818	6.373 (+32%)	3.503 (-45%)
De 15,5 à 30 jours		
1.020	979 (-4%)	3.958 (+304%)
De 3,5 à 15 jours		
2.283	2.605 (+14%)	4.029 (+55%)
Jusqu'à 3 jours		
1.418	1.481,5 (+4,5%)	986 (-33%)

Les données transmises par la Direction des Ressources Humaines (DRH) mettent en avant une **augmentation du nombre total de journées d'absence (+9%)** entre 2019 et 2020.

Les chiffres obtenus en 2020 montrent deux tendances :

- Les absences longues (+30 jours) et les absences courtes (-3 jours) affichent **une baisse remarquable en 2020**.
- A contrario, les chiffres de 2020 mettent en avant **une augmentation très importante des absences dites « moyennes »** d'une durée comprise entre 3,5 et 30 jours.

La pandémie COVID-19 a eu un **impact important sur les absences**, ne permettant pas d'avoir des chiffres pertinents et comparables à ceux des années précédentes. On note de très nombreux **arrêts de travail dérogatoires liés à la crise sanitaire** : garde d'enfant, quatorzaine au départ puis 7 jours d'isolement ensuite cas de COVID-19, personnes vulnérables... Cette situation atypique sera rétablie après à la crise sanitaire.

La lutte contre l'absentéisme fait partie des priorités de la DRH pour 2021. Un plan d'action spécifique doit être développé par cette Direction afin de sensibiliser tous les employés aux enjeux liés à l'absentéisme.

L'objectif fixé par Air Corsica est celui **d'une baisse du nombre total de journées d'absence de -20% d'ici 2025**.

Enjeu n°3 : Faciliter le dialogue social avec les salariés

Établir, suivre et faciliter le dialogue social avec les salariés est un des points essentiels de la politique sociale de la Compagnie. A ce titre, Air Corsica s'engage à mettre en place des échanges constructifs avec les représentants du personnel.

De nombreux échanges ont eu lieu du fait de la crise sanitaire. Les représentants du personnel ont été largement consultés dans la déclinaison des mesures internes et de nombreuses informations à destination du personnel ont été envoyées tout au long de l'année.

En 2020, les sujets suivants ont été largement débattus en CSE :

- Points sur la situation financière de l'entreprise ;
- Programme de vols et modifications ;
- Modalités de mise en œuvre du télétravail,
- Présentation des mesures de protection des salariés,
- Modalités de mise en œuvre de l'activité partielle et mode de calcul de la rémunération,
- Informations générales sur la COVID-19.

INDICATEUR N°27 : 100 % des réunions fixées via le CSE, sont réalisées conformément aux attentes des salariés entre 2020 et 2025



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Le Comité Social et Économique (CSE) ayant été mis en place fin 2019, l'indicateur retenu est celui du **nombre de réunions réalisées par rapport au nombre de réunions** fixées initialement en début d'année.

100 % des réunions (dont négociations) fixées via le CSE, sont réalisées conformément aux attentes des salariés entre 2020 et 2025	
2019	2020
L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019 car le CSE a été créé cette année	12 réunions CSE et 4 réunions CSSCT programmées / 22 réunions CSE (+83%) et 7 réunions CSSCT réalisées (+75%)

En 2020, et du fait de la crise sanitaire, les réunions se sont multipliées avec les représentants du personnel.

Cette situation hors du commun a demandé à la DRH de **mettre en place un ensemble de mesures essentielles dans un laps de temps court : chômage partiel, télétravail, mesures de protection anti COVID-19 des salariés en activité...**Toutes ces mesures ont dû être discutées avec les partenaires sociaux à travers ces nombreuses réunions, qui n'étaient pas initialement prévues. On note que le **nombre de réunions a été quasiment multiplié par deux**, preuve de la richesse du dialogue social au sein de l'entreprise. A noter que pour répondre

aux contraintes sanitaires, toutes les réunions se sont tenues en vidéoconférence à partir de Mars 2020.

Objectif n°2 : Assurer la santé et la sécurité des travailleurs d'Air Corsica



ODD 8 : « Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs est au premier rang des préoccupations de notre entreprise. Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi de mettre en oeuvre une politique sécurité basée sur la prévention, afin de protéger au mieux nos collaborateurs et limiter les risques d'accidents au travail ».

Enjeu n°1 : Réduire le nombre d'accidents du travail, et leur gravité

Pour parvenir à réduire le nombre d'accidents du travail, et la gravité de ces accidents, la Direction des Ressources Humaines d'Air Corsica s'engage à suivre la mise en place de son plan d'action issu du « **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** ».

INDICATEUR N°28 : réduire de 25 % le nombre d'accident du travail, sur la période 2019-2025.



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en oeuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

Évolution du nombre d'accidents du travail, entre 2019 et 2025		
2018	2019	2020
67	52 (-22,3%)	22 (-57%)
Évolution du nombre de journées d'absence pour accident du travail, de 2019 à 2025		
2018	2019	2020
2824	3011,5 (+6,6%)	2160 (-28%)

Les tendances mettent en avant une baisse importante du nombre d'accidents de travail entre 2019 et 2020 **(-57%)**, ainsi que du nombre de journées d'absence pour accident du travail **(-28%)**. Ces chiffres positifs s'expliquent de la manière suivante :

- L'activité partielle et la baisse d'activité imposée par les restrictions sanitaires ont entraîné la mise en place d'effectifs limités sur site et/ou des employés en télétravail. **Cette diminution d'activité a entraîné en parallèle une diminution du nombre d'accidents du travail.**

Cette crise sanitaire a impacté considérablement les conditions de travail et tous les efforts se sont portés sur la gestion de cette crise afin de préserver la santé et la sécurité des collaborateurs.

Malgré tout, en 2020, la DRH a pu mettre en place un plan d'actions, destiné à travailler sur la prévention des risques, dont notamment :

- Création d'un comité de pilotage du DUERP ;
- Désignation d'un référent sécurité par site ;
- Participation des référents et de la CSSCT à la mise à jour du DUERP.

La mise à jour du DUERP a également intégré les risques liés à la COVID-19.

A noter qu'en 2020, plusieurs guides à destination du personnel ont été rédigés et mis en ligne sur une page dédiée sur Intranet :

- Consignes opérationnelles ;
- Livrets pour les salariés et les managers ;
- Dispositifs d'aide ;
- Guides sur le télétravail.

Des formations pour la CSSCT et les référents sécurité seront prévues en 2021.

Évolution du taux de gravité des accidents chez les PNC		
2018	2019	2020
4,3	3,44 (-20%)	4,05 (+17%)

Le taux de gravité des accidents, qui était en baisse entre 2018 et 2019, affiche **une augmentation de +17%** entre 2019 et 2020. Cette augmentation est paradoxale car le nombre de vols a diminué de près de 25% en 2020. On note que le **nombre de chutes avec dénivellation a été multiplié par 6**. Des actions spécifiques de prévention devront être menées avec les PNC, afin de ne pas dépasser le chiffre seuil de 4 fixé par la Compagnie pour 2025.

Évolution du nombre d'heures de formations sur la santé/sécurité au travail par an		
2018	2019	2020
687	294 (-58%)	399 (+35%)
Évolution du nombre d'agents formés à la prévention des risques		
2018	2019	2020
78	55 (-29,5%)	81 (+47%)

On observe en 2020 une hausse du nombre d'heures de formation liées à la santé/sécurité (+35%), et du nombre d'agents formés (+47%), en comparaison aux chiffres de 2019.


Début 2020, Air Corsica a procédé à la **formation de l'ensemble du Comité Social et Économique** aux problématiques liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail (SSCT). Ces formations ont été réalisées sur 5 jours, et ont permis de mêler théorie et pratique sur la prévention des risques.

Par ailleurs, les agents de la Compagnie ont pu bénéficier d'un **ensemble de formations en 2020, souvent en lien avec la COVID-19**, ou ses effets indirects :

- Formations CACES, destinées à l'apprentissage de la conduite des engins de chantier ;
- Formation relative au management à distance pour les managers de la Compagnie, suite à la mise en place du télétravail ;
- Formation à distance relative aux consignes de sécurité sur la COVID-19, avant le retour sur site de l'ensemble des salariés ;
- Mise en œuvre du Fond National pour l'Emploi (FNE) formation

Air Corsica s'est rapproché d'un prestataire de services en 2019-2020 afin de **mettre à jour son DUERP et d'améliorer le plan d'action existant**. De nombreuses visites de site ont été réalisées, des réflexions sont en cours et des actions prévues en 2021 :

- Air Corsica s'engage à réaliser des formations et recyclages en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) à son personnel ;
- Les formations CACES continuent à être programmées ;
- Refonte de la procédure interne d'accident du travail et analyse des accidents graves ou récurrents ;
- Formations de la CSSCT et des référents sécurité sur les compétences de base en prévention.

Mme Lisa Riccini	Directrice des Ressources Humaines
	<p>« Dès le premier trimestre 2020, la crise sanitaire a fortement impacté nos activités. En raison du risque sanitaire, des répercussions économiques et de l'activité partielle, toutes les ressources ont été mobilisées pour gérer nos priorités, à savoir la protection des personnels et des passagers, et la sauvegarde de notre activité.</p> <p>Ainsi, dès le mois de mars, avec la mise en place d'une cellule de gestion de crise, nous avons anticipé les besoins en matériel de protection sanitaire et mis en œuvre toutes les recommandations issues des autorités compétentes.</p> <p>Tout au long de cette crise, au regard des évolutions successives et en lien avec les représentants du personnel, nous avons continuellement adapté nos activités et ajusté les mesures sanitaires, tout en veillant à informer régulièrement l'ensemble du personnel avec des points de situation et des consignes opérationnelles ».</p>

Objectif n°3 : Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations



ODD 5 : « Par son mode de management, Air Corsica prône une politique de mixité, de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous veillons quotidiennement à ce que les principes d'égalité entre les travailleurs soient appliqués notamment pour les femmes, et les travailleurs handicapés ».

Enjeu n°1 : Promouvoir l'égalité homme-femme

Sur la base de la publication de l'« Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes », la Compagnie Air Corsica **s'engage à mettre en place des mesures visant à favoriser le respect de l'égalité homme-femme au sein de sa Compagnie.**

INDICATEUR N°29 : La Compagnie emploie au moins 40 % de personnel féminin en 2025, dont 40 % de femmes pour les postes de « Top management »



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Les sous-indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

Évolution du nombre de poste occupés par des femmes, entre 2019 et 2025		
2018	2019	2020
304	299 (-2%)	288 (-4%)
Évolution du nombre d'employées féminines sur le nombre total d'employés entre 2019 et 2025		
2018	2019	2020
43%	40% (-4,8%)	40%
Évolution du nombre de femmes employées comme cadres, sur le nombre total de cadres employés entre 2018 et 2025		
2018	2019	2020
26%	27%	26%

Les sous-indicateurs produits mettent en avant un nombre stable de femmes employées dans la Compagnie entre 2018 et 2020, avec près de **40% des postes pourvus en interne**. Le nombre de femmes employées comme cadres doit néanmoins être renforcé pour atteindre l'objectif de 40% visé par Air Corsica en 2025.

Nombre de poste de pilote occupés par des femmes entre 2019 et 2025	
2019	2020
5	7 (+40%)
7 femmes pilotes sur un total de 110 pilotes, soit 6,3% de femmes pilotes	



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Dans le monde, environ 4 % des pilotes professionnels sont des femmes, selon l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). A Air Corsica, plus de **6% des postes de pilotes sont occupés par des femmes, soit 7 pilotes en 2020**. Un chiffre qui positionne la Compagnie parmi les Compagnies aériennes ayant le plus haut taux de féminisation de ses pilotes dans le Monde.

A travers la publication de l'« **Index de l'égalité Femmes-Hommes** », Air Corsica affiche les résultats obtenus par la Compagnie au regard des indicateurs relatifs **aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** et aux actions mises en œuvre pour les supprimer.

Pour 2020, les résultats obtenus sont les suivants :

Écart de rémunération femmes/hommes (%) constaté entre 2019 et 2020	
2019	2020
6,3% (soit 33 points sur 40)	5,4% (soit 34 points sur 40)
Écart d'augmentations individuelles femmes/hommes (%) constaté entre 2019 et 2020	
2019	2020
1,1% (soit 20 points sur 20)	0,2% (soit 20 points sur 20)
Écart de promotions femmes/hommes (%) constaté entre 2019 et 2020	
2019	2020
11,8% (soit 15 points sur 15)	0,5% (soit 15 points sur 15)
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité entre 2019 et 2020	
2019	2020
100 % (soit 15 points sur 15)	Non applicable pour 2020, aucun retour de congés sur cette période



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente



Les efforts initiés par la Compagnie Air Corsica en 2019 sur les indicateurs d'égalité Femmes-Hommes ont perduré en 2020. On note que la Compagnie obtient le maximum de points pour trois des quatre indicateurs remplis pour l'« **Index de l'égalité Femmes-Hommes** ». Ces efforts doivent perdurer jusqu'en 2025, et l'écart de rémunération homme-femme doit être diminué, pour atteindre également la note maximum.

Toujours dans l'optique de lutter contre les discriminations en interne, Air Corsica a mis en place une procédure de recrutement à travers l'ouverture de postes internes, publiés sur son réseau intranet « Intranoi ».

Enjeu n°2 : Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Suivant le principe d'obligation d'emplois des personnes handicapées, Air Corsica souhaite favoriser l'accès aux travailleurs handicapés à la majorité des métiers de l'entreprise, en appuyant ces candidatures lors des appels à recrutement.

INDICATEUR N°30 : Accueillir 6 % de travailleurs handicapés sur la totalité des collaborateurs de la Compagnie, d'ici 2025



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Les sous-indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées entre 2019 et 2025 sont les suivants :

Nombre de travailleurs handicapés entre 2019 et 2025		
2018	2019	2020
34	39 (+14,7%)	46 (+18%)
Pourcentage du nombre de travailleurs handicapés, sur le nombre de travailleur total, entre 2019 et 2025		
2018	2019	2020
4,71%	5,32%	6,4% (+20%)

Le Code du Travail impose aux entreprises d'au moins 20 salariés d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6% de l'effectif total. En 2020, la Compagnie employait **46 personnes en situation de handicap**, représentant **6,4% de l'effectif total**. Ce pourcentage, en augmentation constante chaque année depuis 2018 met en avant les efforts réalisés par la Compagnie sur cette thématique. Ces efforts doivent être maintenus sur les prochaines années pour que l'objectif de 6% soit toujours effectif en 2025.

Outre l'atteinte des objectifs imposés par le Code du Travail, la Compagnie conclut également chaque année des contrats auprès des EA/ESAT pour des travaux d'entretiens d'espaces verts.

INDICATEUR N°31 : 10 % des salariés handicapés occupent des postes de cadres

Pourcentage de travailleurs handicapés employés comme cadres, sur la totalité du nombre de travailleurs handicapés		
2018	2019	2020
5,76 %	7,7% (+33%)	10,8%(+40%)



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Sur les 46 salariés en situation de handicap, on note qu'en 2020, **5 personnes (10,8%) occupaient des emplois de cadres**. Cette forte augmentation (+73% entre 2018 et 2020) traduit les efforts réalisés par Air Corsica pour mettre en place une politique de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le but de la Compagnie est d'arriver à atteindre l'objectif **de « 15% des postes de cadre occupés par des salariés en situation de handicap »** d'ici 2025.

Code du Travail : article L5212-1 à L5212-17

« Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle. »

Objectif n°4 : Développer les compétences et soutenir l'épanouissement de nos collaborateurs



ODD 8 : « Pour le salarié, la possibilité de suivre plusieurs formations lui permet d'améliorer ses compétences professionnelles, et d'augmenter sa plus-value sur le marché de l'emploi. Pour Air Corsica, miser sur les compétences humaines et les renforcer sont des objectifs majeurs, permettant d'adapter les collaborateurs à l'évolution des enjeux, et d'améliorer le services en continu ».

Enjeu n°1 : Développer les compétences des collaborateurs en renforçant le nombre de formations offertes par Air Corsica

Air Corsica s'engage à définir un plan de formation adapté aux enjeux du métier du transport aérien, et permettant d'augmenter le nombre de salariés bénéficiaires de formation, et le nombre d'heures de formation réalisées toutes les années.

De par sa structure de transporteur aérien, Air Corsica dispense deux types de formations :

- **Règlementaire et obligatoire**, pour assurer le maintien des compétences des personnels volants et des équipes assurant la maintenance des appareils. Ces formations sont notamment dispensées par le Centre de formation d'Air Corsica.
- **Additionnelle et complémentaire**, pour tous, afin de garantir l'adaptation au poste de travail, le maintien dans l'emploi, et le développement des compétences. Ces formations sont dispensées par la Direction des Ressources Humaines.

Concernant les formations dispensées par la DRH, les objectifs fixés pour 2025 seront mesurés de la manière suivante :

INDICATEUR N°32 : Au moins 50% des salariés de la Compagnie ont reçu une formation professionnelle continue par an (DRH)

INDICATEUR N°33 : Le nombre d'heures de formation par salarié est à minima de 20 h/an (DRH)

INDICATEUR N°34 : Le budget alloué à la formation professionnelle continue est à minima de 1000€/an/salarié (DRH)



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2020
AIR CORSICA

Les sous-indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées entre 2019 et 2025 sont les suivants :

Nombre de salariés ayant suivi une formation professionnelle par an et évolution (DRH)		
2018	2019	2020
356	349 (-2%)	519 (+48%)
Pourcentage de salariés ayant suivi une formation professionnelle, sur le nombre de salarié total par an et évolution (DRH)		
2018	2019	2020
55,2 % (+18,7%)	47,6% (-13,7%)	72,5% (+52%)
Nombre d'heures de formation professionnelle réalisés par salarié et par an (DRH)		
2018	2019	2020
14,8 heures/employé	21,2 heures/employé (+43%)	14,7 heures/employé (-30%)
Budget alloué à la formation professionnelle par an (DRH)		
2018	2019	2020
830.000 € (-13,5%)	815.000 € (-1,8%)	963.000 € (+18%)*

**Coûts pédagogiques et salaires des apprenants Personnel-Sol*

Les chiffres présentés entre 2019 et 2020 semble stable ou à la hausse, malgré la crise sanitaire COVID-19 qui a eu un impact important sur les actions de formation mises en place par la Compagnie Air Corsica. **Une majorité des formations réalisées l'ont été en lien avec la crise sanitaire**, expliquant ces évolutions à la hausse. Dans les faits, on note :

- Les salariés étant en activité partielle ou en télétravail, il a été difficile de tenir les formations initialement prévues par la DRH en 2020, notamment les formations nécessitant une présence physique sur site ;
- Des formations spécifiques liées à la COVID-19 ont été réalisées, aussi bien pour les manager que pour les salariés, afin de savoir se comporter dans leurs activités quotidiennes face à la crise sanitaire. Ces nombreuses formations ont pu être réalisées par télétravail ;
- La campagne d'entretiens annuels ayant été reportée, l'exploitation et la mise en œuvre des formations issues des entretiens sont reportées en 2021.

Le programme de formation initial doit remplir les deux objectifs suivants :

- Assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail ;
- Veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

La DRH s'engage à ce que le programme de formation 2021 réponde à ces critères, si la crise sanitaire le permet.

Les Directions étant autonomes dans la gestion des formations liées au maintien des compétences, il a été compliqué de centraliser ces informations dans le cadre de cette DPEF. L'objectif étant de centraliser toutes ces données dans les années à venir au sein d'un plan de formation permettant

de mesurer le réel effort formation mis en œuvre au sein de la Compagnie. En 2020, les Directions ont été sensibilisées sur ce point, et il s'agit d'un objectif prioritaire pour 2021.

Les autres objectifs fixés pour 2025, sont directement liés aux enseignements dispensés par le centre de formation d'Air Corsica :

INDICATEUR N°35 : Le personnel d'Air Corsica bénéficie de 5.000 heures/an de formation de l'ATO/PART 147 liées aux spécificités des métiers de l'aérien

INDICATEUR N°36 : Au moins 600 formations par an sont dispensées par l'ATO/PART 147



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Concernant les formations réglementaires, Air Corsica répond aux obligations en matière de transport aérien et a mis en place, en Corse, **des centres de formations pour ses métiers à haute technicité.**

En application de la réglementation européenne pour les «qualifications de type ATR ou Airbus», la Compagnie a créé en 2000 à Bastia-Poretta **un centre de formation agréé A.T.O. (Approved Training Organization)** pour les certifications du Personnel Navigant Technique.

Ce centre dispose également depuis 2004 d'un **agrément PART 147** pour la formation des techniciens de maintenance, avec par exemple des modules liés à la « connaissances des circuits carburant » et « câblage électrique ». D'autres enseignements comme les modules « sûreté » ou « marchandises dangereuses » sont également dispensés, ce qui en fait un pôle complet pour tous les métiers de l'aérien.

Évolution du nombre d'heures de formation de l'ATO-Part 147 reçu par les salariés Air Corsica / an*		
2018	2019	2020
6.719 heures	4.628,9 heures (-31%)	3.910 heures (-16%)

*hors heures de formation des instructeurs internes DPN

Évolution du nombre de stagiaires ayant reçu une formation dispensée par l'ATO-Part 147 / an		
2018	2019	2020
809	589 (-27%)	624 (+5%)

Du fait de l'impact de la COVID-19, le centre de formation a cessé de délivrer des formations entre le 16/03/2020 et le 07/05/2020. **Cette fermeture de près de deux mois explique la baisse du nombre d'heures de formation** constatée entre 2019 et 2020. Malgré la crise sanitaire, on note que les efforts réalisés par la Compagnie, en terme de nombre d'heures de formation dispensées par l'ATO/PART 147, et du nombre de salariés Air Corsica formés par l'ATO/PART 147, ont été maintenus en 2020.

Dès la reprise d'une activité normale, la Compagnie s'engage à poursuivre les objectifs définis en 2019, à savoir **5.000 heures/an de formation et 600 /formations par an dispensées par l'ATO-Part 147**, entre 2020 et 2025.

Afin de faire face au besoin croissant de PNC en haute saison, la Compagnie a mis en place en 2019, à Ajaccio et Bastia, **des sessions de formation au métier d'hôtesse de l'air/steward**. Cet organisme forme de jeunes candidats au CCA (Cabin Crew Attestation). Depuis sa mise en place 23 candidats ont obtenu leurs diplômes. En 2020, 7 stagiaires ont pu être formés sur la partie théorique du CCA, la partie pratique ayant été annulée à cause des restrictions COVID-19.

Air Corsica assure également les formations annuelles (théoriques et pratiques) de **son personnel en charge du dégivrage de ses avions**. En 2020, 16 agents ont été formés sur les escales de Bastia et Ajaccio, ainsi que 2 responsables.

Concernant les **formations non règlementaires**, Air Corsica met également en place d'autres formations, non obligatoires, mais répondant aux besoins propres de la Compagnie comme par exemple des formations en langues (anglais et corse), afin d'atteindre le plurilinguisme de ses équipes.

Enjeu n°2 : Favoriser des partenariats avec des filières de formation professionnelle et/ou de l'enseignement supérieur (Université de Corse), pour préparer les futures recrues d'Air Corsica

Air Corsica souhaite mettre en place et développer des partenariats pour accueillir et former des élèves insulaires, issus de filières professionnelles. La Compagnie souhaite prouver d'ici 2025 sa capacité à recruter, former et conserver les talents au sein de son personnel.

Les objectifs fixés pour 2025 sont les suivants :

INDICATEUR N°37 : Au moins 20 alternants sont accueillis chaque année au sein de la Compagnie - Au moins 25% des alternants sont issus de l'Université de Corse

INDICATEUR N°38 : Le partenariat avec l'AFMAé est opérationnel, et permet à nos futurs mécaniciens d'avoir une formation robuste



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Nombre d'élèves en alternance reçu par la Compagnie par an		
2018	2019	2020
17	32	31 (-4%)
Nombre d'élèves alternants issus de l'Université de Corse		
2018	2019	2020
2	7 (22%)	5 (-28%)

En 2020, le nombre d'élèves alternants est stable, avec **31 élèves reçus** par la Compagnie Air Corsica. Sur les élèves alternants reçus en formation, **28% étaient originaires de l'Université de Corse, permettant d'atteindre l'objectif fixé en 2019.**

Les alternants ont été également impactés par la crise sanitaire et ont subi un arrêt momentané de leur formation en entreprise lié au confinement et à l'activité partielle. Ils ont suivi leur cours à distance et ont été accompagnés malgré tout par leur tuteur, notamment lorsqu'ils ont pu revenir progressivement en entreprise.

Le choix de recrutement d'élèves alternants devra se faire en priorité sur des formations locales (hormis les métiers techniques), afin que les objectifs fixés par la Compagnie soient réalisables.

Nombre d'apprenants envoyés en formation à l'AFMAé par an		
2018	2019	2020
5	10 (+100%)	13 (+30%)

Air Corsica est partenaire de l'Association pour la Formation aux Métiers de l'Aérien (AFMAé). Cette association s'engage pour la formation des métiers de la technique aéronautique (ingénierie, construction et maintenance) et des services du transport aérien (gestion de la relation client).

La formation reçue par les élèves alternants permet de répondre parfaitement aux besoins de la Compagnie.

En 2020, Air Corsica a permis la **formation de 13 mécaniciens aéronautiques en contrat d'apprentissage.**

Valeur n°4 : Contribution aux valeurs de la société Corse

Contribuer à préserver et soutenir les valeurs insulaires

Objectif n°1 : Intégrer le développement durable dans l'activité et la culture d'entreprise



ODD 8 : « Air Corsica souhaite définir et mettre en oeuvre une stratégie RSE qui lui permettra d'intégrer le développement durable au sein des différentes directions de son entreprise».

Enjeu n°1 : Promouvoir la RSE et ses bonnes pratiques au sein des différentes directions d'Air Corsica

Afin de parvenir à implémenter une stratégie RSE partagée et accessible par tous, Air Corsica s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2019-2025 :

INDICATEUR N°39 : La politique RSE d'Air Corsica est définie, validée par son Directoire et partagée avec le personnel de la Compagnie et le grand public chaque année, et dès 2020

La stratégie RSE, les objectifs majeurs et les politiques et actions sont déclinés au sein des différentes directions de la Compagnie

A partir de 2020, la Compagnie adopte une démarche de mise en place de la stratégie RSE, avec suivi des données produites durant 5 années, et mesurables dès 2021.

A travers la réalisation de la DPEF 2019, la Compagnie Air Corsica s'est fixé un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2025. Les DPEF qui sont publiées chaque année suivent les évolutions des indicateurs créés, et montrent l'efficacité des actions mises en oeuvre, jusqu'en 2025.

Publication de la déclaration de performance extra financière		
2018	2019	2020
Oui	Oui	Oui

Air Corsica s'engage à publier les résultats obtenus par thématique suivie, chaque année, sur le site internet de la Compagnie. Dès 2021, un rapport « grand public » devra être mis en page par une agence ou un graphiste en interne, afin qu'une maquette de gabarit soit définie et réutilisable chaque année. Ce rapport sera ensuite être mis à disposition des partenaires et des visiteurs du site internet de la Compagnie.

Nombre de personnes ayant consulté la déclaration de performance extra financière sur le site internet de la Compagnie		
2018	2019	2020
NC	620 visiteurs	911 visiteurs (+46%)

La Compagnie Air Corsica est soumise à l'obligation réglementaire de publication de sa DPEF. Le document produit doit être publié sur le site internet de la Compagnie, dans les 8 mois de la clôture, et doit être accessible durant 5 années.

En 2019, seulement 620 visiteurs ont ouvert la DPEF 2018. On note qu'en 2020, 911 visiteurs ont pris connaissance de la DPEF 2019 (+46%). L'objectif fixé pour 2020 était de multiplier par 3 le nombre de visites de la DPEF 2019, ce qui n'a pas été atteint. Néanmoins, la Compagnie maintient son objectif d'ici 2025.

INDICATEUR N°40 : Une structure RSE est créée, ses membres sont dédiés à la communication interne de la stratégie, la mise en œuvre des actions retenues et au suivi des indicateurs RSE

L'équipe RSE est créée, opérationnelle, et met en place la politique RSE au sein de la Compagnie
La structure RSE a été créée le 01/01/2020. Elle est opérationnelle et directement rattachée au Directoire de la Compagnie. Un responsable de cette équipe RSE doit être nommé en interne, pour porter cette stratégie à 100% de son temps, en transversalité avec les différentes directions de la Compagnie.

Nombre de contributeurs internes appuyant l'équipe RSE et évolution
L'équipe RSE compte 11 personnes, issues de 7 Directions différentes , elle permet de garantir de l'implication de tous les dirigeants dans cette démarche.

Comme évoquée en page 11 et 12 de ce rapport, cette structure RSE existe depuis le 01/01/2020. La crise sanitaire ayant fortement perturbé les activités des membres de cette structure RSE, **elle n'a pu se réunir en 2020.**

Ces réunions auront permis de débattre des sujets suivants :

- Présentation des objectifs à atteindre et des activités à mettre en œuvre par Direction ;
- Suivi des activités mises en œuvre, résultats obtenus et facteurs limitants.

La Compagnie Air Corsica s'engage à intensifier la fréquence des réunions, sitôt que la pandémie le permettra, afin de **faire un bilan des activités menées par chaque Direction, et des résultats atteints.**

Objectif n°2 : Soutenir et favoriser les projets de développement économique et social de notre territoire



ODD 8 : « Air Corsica est le seul transporteur aérien basé en Corse. La Compagnie possède un rôle sociétal et économique majeur pour ce territoire, en assurant une continuité territoriale de transport entre la Corse et le Continent. Le développement économique et social de la Corse est soutenu à travers les nombreux emplois créés, et la participation à de nombreuses manifestations sportives, culturelles, sociales et éducatives chaque année ».

Enjeu n°1 : Contribuer au développement économique et social de la Corse

Le rôle joué par la Compagnie Air Corsica pour l'économie Corse est incontournable. Pour le mesurer concrètement et objectivement, un rapport nommé « **Étude d'évaluation de l'impact de l'existence d'Air Corsica sur l'économie Corse** » a été réalisé par le cabinet MSC en Juillet 2018. Ce rapport a permis de mettre en avant les retombées économiques liées à l'existence de la Compagnie, et de mesurer sa contribution à l'économie corse.

Une telle étude ne pouvant être réalisée chaque année, la Compagnie s'engage à la réitérer en 2022, afin d'analyser les évolutions constatées (2017-2022).

Afin de mesurer l'évolution du poids économique et social d'Air Corsica au niveau territorial, la Compagnie s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2017-2025 :

INDICATEUR N°41 : Les dépenses directes d'Air Corsica sont stables, ou augmentent, entre 2017 et 2025

Évolution des dépenses directes Air Corsica dans le tissu économique insulaire (Achats, fournisseurs locaux, sponsoring, frais de personnel, impôts et taxes, immobilisations)	
2017	2022
86 Millions €	NC

A travers son activité aérienne, la Compagnie Air Corsica réalise de nombreuses dépenses directes sur le territoire insulaire notamment auprès de fournisseurs locaux. Un nombre important de sociétés dépendent directement de l'activité d'Air Corsica, la rendant un partenaire économique incontournable pour la tenue de leurs activités.

L'emploi de plus de 700 salariés est également un apport non négligeable dans l'économie insulaire. La Compagnie s'engage à faire perdurer ces liens économiques, et à continuer à être un poumon économique pour le territoire sur lequel elle fonctionne.

INDICATEUR N°42 : La part des dépenses directes d’Air Corsica, comparée au montant de la compensation d’exploitation accordée, donne un ratio minimum de 50%

Part des dépenses directes Air Corsica comparés au montant de la compensation d’exploitation accordée	
2017	2022
+62,5 %	NC

En comparant les dépenses directes d’Air Corsica, au montant perçu de la compensation d’exploitation, le ratio obtenu est de **+62,5% en 2017**. Cet indicateur doit être maintenu à « **au moins +50% en 2022** », afin de mettre en avant les effets positifs de la compensation accordée, tant au niveau social et sociétal, qu’économique.

Retombée économique insulaire pour chaque Euro de compensation d’exploitation accordé	
2017	2022
4,37€ à 4,65€	NC

L’étude réalisée en 2018 a permis de mettre en avant que pour 1€ de compensation d’exploitation accordée, les retombées économiques insulaires étaient de 4,37€ à 4,65€.

On note une différenciation réalisée entre les retombées directes et indirectes produites par l’activité de la Compagnie :

- Les **retombées directes s’élèvent à plus de 86M d’euros** pour 2017 ;
- Les **retombées indirectes représentent environ 150M d’euros** dont environ 30M d’euros de recettes qui n’existeraient pas en l’absence de la Compagnie.

La Compagnie s’engage à respecter le même niveau de retombées économiques pour 2022.

INDICATEUR N°43 : Air Corsica fait partie des 5 entreprises privées corses les plus importantes en termes de chiffre d’affaires réalisé

Positionnement de la Compagnie Air Corsica dans le classement des entreprises privées corses en termes de chiffre d’affaire	
2017	2022

4ème	NC
------	----

Avec 200 millions € de chiffre d'affaires compensation incluse, la Compagnie se positionne comme la 4^{ème} entreprise corse en 2017. L'objectif pour 2022 est de maintenir, voire d'augmenter ce chiffre d'affaires, afin de rester positionné dans les 5 premières entreprises corses.

Perception de la Compagnie Air Corsica

La perception des résidents Corses quant à l'impact de la Compagnie sur leur quotidien est sans appel :

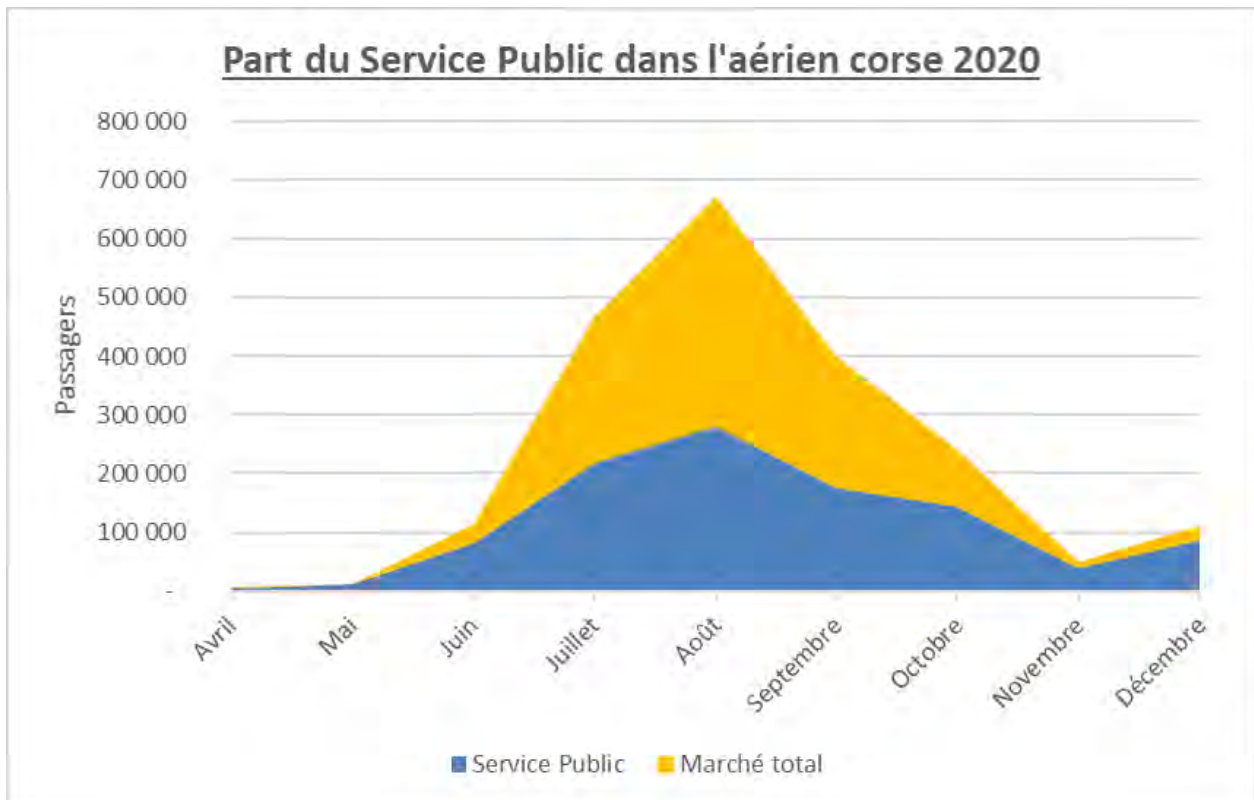
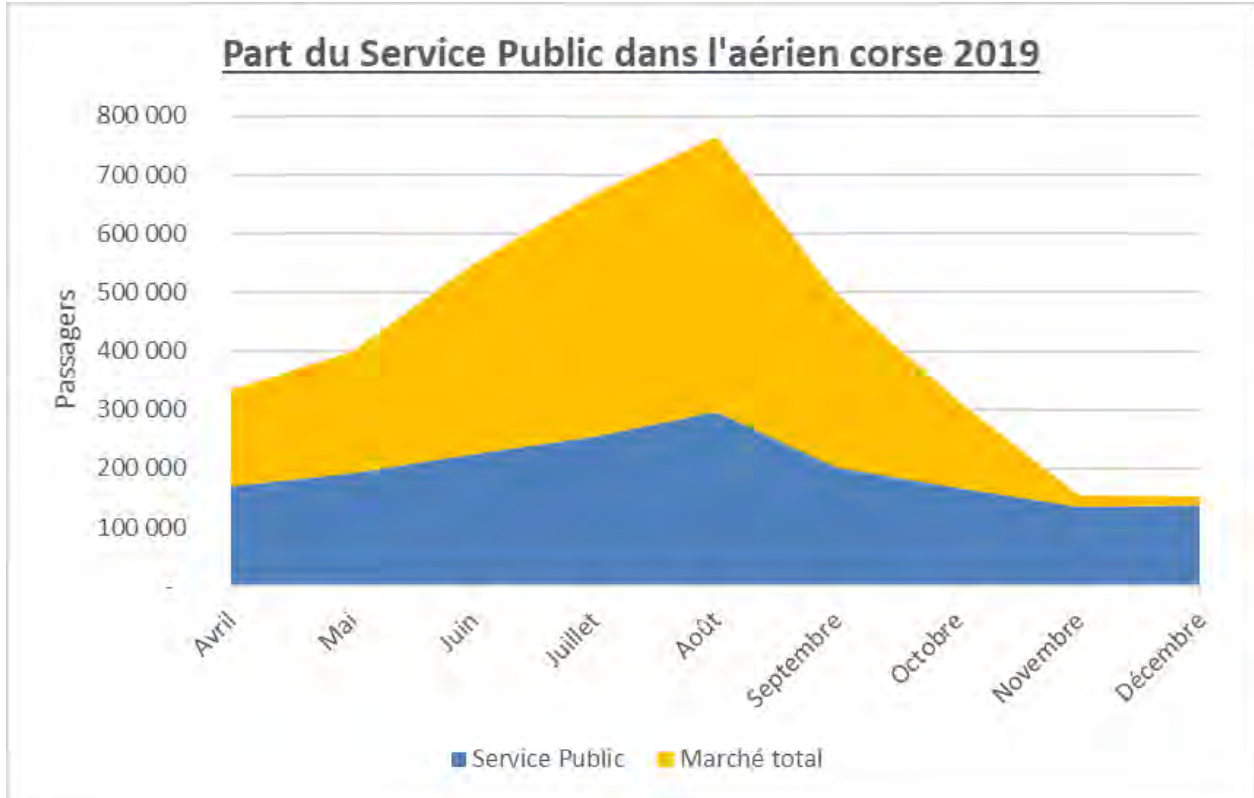
- Pour 95% d'entre eux, l'impact est jugé bénéfique voire très bénéfique ;
- Pour les cadres et chefs d'entreprise, 86% considèrent que l'impact de la Compagnie sur leur entreprise est bénéfique voire très bénéfique.

Enjeu n°2 : La résilience du service public face au marché aérien de/vers la Corse

L'activité de service public, par la continuité des services minimums assurés, y compris au plus fort de la crise, a apporté un trafic permettant à la Corse de mieux résister sur l'aérien durant cette période. Les deux graphiques ci-dessous illustrent, mois par mois, la résilience des dessertes de service public dans le trafic global de et vers la Corse durant les 9 mois concernés de 2020.

Le graphe de 2020 montre plus particulièrement, sur 5 des 9 mois, d'avril à juin 2020 puis en novembre et décembre 2020, la prépondérance du service public dès lors qu'il a représenté durant les deux périodes de confinement la quasi seule activité de transport aérien.

Air Corsica a ainsi pleinement joué son rôle d'activité essentielle de liaisons aériennes avec le continent eu égard à l'insularité. Ainsi la part du service public dans le trafic global sur cette période de 9 mois depuis/vers les 4 plates-formes aéroportuaires insulaires est passée de 46% en 2019 à 50% en 2020. Si l'on exclut les mois de juillet août, cette part évolue de 51% en 2019 à 58% en 2020.



SOURCE: Site de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Corse, Observatoire Régional des Transports.

La conséquence du maintien du service public, même réduit, et de la résilience du trafic en découlant, se traduit dans le soutien aux aéroports concernés par ces dessertes. Le tableau ci-dessous démontre ainsi que la baisse du trafic passagers des activités de service public est chaque fois plus faible que la moyenne du trafic, atténuant pour ces plates-formes l'impact de la crise.

Evolution comparée du trafic annuel passagers par aéroport entre 2019 et 2020

	Evolution du trafic de l'aéroport	Evolution du trafic du service public
AJACCIO	-42%	-38%
FIGARI	-37%	-31%
BASTIA	-48%	-40%
CALVI	-45%	-38%
MARSEILLE	-67%	-36%
NICE	-68%	-35%
ORLY	-66%	-47%

SOURCE: Bilan annuel 2020 de l'UAF (Union des Aéroports Français).

Cette période de crise a démontré que la meilleure option de transport aérien pour la Corse est celle du service public géré par Air Corsica.

Mr Hervé Pierret	Membre du Directoire
	<p>« La soudaineté de la crise sanitaire de 2020 et son intensité ont confirmé et renforcé le Service Public en tant que lien vital pour compenser l'insularité. La compagnie, seule délégataire sur Marseille et Nice, et opérateur *principal sur Paris a, malgré les difficultés et contraintes, assuré sans aucune discontinuité ce besoin essentiel de desserte, en coordination avec l'Office des Transports de Corse.</p> <p>Air Corsica a ainsi démontré la résilience du Service Public et sa capacité à l'opérer en toutes circonstances.»</p>

Enjeu n°3 : Assurer les liaisons sanitaires entre la Corse et le Continent

La Corse restant la seule région française ne disposant pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU), certaines spécialités ne sont pas pratiquées sur l'île et l'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la région.

Air Corsica permet aux malades insulaires d'aller se soigner dans des établissements adaptés à leurs besoins. Le service offert répond à un enjeu sanitaire important, vital dans certains cas.

Air Corsica a mis en place un véritable service d'accompagnement des malades et des personnes à mobilité réduite débutant au sol, et se poursuivant à bord de ses avions.

Un service particulier est mis en place pour tous les motifs suivants : déficients mentaux, aveugles, sourds, chiens d'aveugles, nécessité de bouteilles d'oxygène, d'appareils respiratoires et concentrateurs d'oxygène, d'insuline etc.

Le service offert par la Compagnie pour les personnes à mobilité réduite se traduit par la mise à disposition de civières, de sièges aménagés ou de chaises roulantes.

A noter que de Mars à Mai 2020, les avions A320 ont été maintenus sur Marseille en raison de leur capacité d'emport de fret. **Le poids moyen du fret sanitaire par vol s'accroît très significativement sur cette période.** Le maintien d'une activité réduite de service public, au plus fort des confinements, a rempli son rôle de lien essentiel de fret sanitaire urgent transportant entre autres médicaments, analyses de tests, équipements et matériels pour les hôpitaux et pour le réseau de pharmacies insulaires.

Par ces vols, Air Corsica a pleinement joué son rôle de lien sanitaire entre l'île et le Continent, en assurant, au-delà du service minimum :

- Le transport de colis de médicaments vers la Corse ;
- Un vol spécial tout cargo de/vers Lille, en partenariat avec l'Hôpital d'Ajaccio et la Collectivité de Corse, qui a été effectué le 16 avril 2020. Quatre tonnes de matériel médical (surblouses et manchettes) ont ainsi été acheminées vers Ajaccio

A ce titre, la Compagnie s'engage à maintenir/renforcer ce service sanitaire, sur la période 2019-2025, à travers les indicateurs suivants :

INDICATEUR N°44 : Plus de 20.000 personnes à mobilité réduite sont transportées chaque année par Air Corsica entre la Corse et le Continent



Impact faible - L'indicateur n'a pas été, ou a été très peu impacté par la COVID-19. Des activités ont été mises en œuvre, et permettent de suivre l'indicateur sur l'année 2020, puis de comparer son évolution par rapport à l'année précédente

Nombre de personnes à mobilité réduite transportées, par typologie d'assistance					
2019			2020		
Civières	Sièges supplémentaires	Chaises roulantes	Civières	Sièges supplémentaires	Chaises roulantes
50	362	19.097	26	242	13.915
Nombre total de personne à mobilité réduite transportées sur la période					
22.424			15.856 (-30%)		

Les particularités sanitaires de la Corse constituent un obstacle pour certaines familles insulaires dans leurs démarches d'accès aux soins. A ce titre, le rôle de la Compagnie est prépondérant, et se doit d'être maintenu dans le futur.

Les chiffres présentés pour 2020 mettent en avant l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur le transport de PMR. Durant cette période, les PMR n'ont pu réaliser leurs déplacements et leurs consultations médicales sans contraintes, expliquant la **chute de 30% des chiffres entre 2019 et 2020**.

Sur la base des chiffres transmis par la CPAM, on note que sur l'année 2020, plus de **40.000 passagers ont voyagé pour des raisons médicales entre la Corse et le Continent**. Dans le cadre de la continuité du service public, un service minimum de vols a toujours été assuré par la Compagnie en 2020, permettant ainsi aux malades de se rendre sur le continent pour leurs consultations médicales. **Ce chiffre est en recul de -50%** par rapport à 2019, s'expliquant par la baisse du nombre de vols opérés et par le décalage d'un nombre important de soins médicaux programmés en 2020, du fait de la crise sanitaire.

En outre, il ne nous est pas possible d'évaluer les passagers se déplaçant dans l'urgence pour raison médicale et se faisant rembourser après coup. Ils ne sont pas comptabilisés dans ce calcul qui n'est qu'une base minimale.

Enjeu n°4 : Soutenir des initiatives à caractère social, solidaire, éducatif et environnemental

Le soutien à des associations, ou projets sociétaux ayant un impact majeur sur la société corse, a toujours fait partie des valeurs fortes portées par Air Corsica. A ce titre, la Compagnie s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2019-2025 :

INDICATEUR N°45 : 3.000 billets d'avions/an sont mis à disposition de structures d'intérêt général, qui bénéficient du soutien d'Air Corsica



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Nombre de billets distribués aux petites structures (-10 billets) bénéficiaires du soutien d'Air Corsica par an		
2018	2019	2020
486 billets (+70%)	706 billets (+45%)	351 billets (-51%)
Nombre de billets distribués aux grosses structures (+10 billets) bénéficiaires du soutien d'Air Corsica par an		
2018	2019	2020
3.431 billets (+29%)	2.973 billets (-13%)	1.484 billets (-51%)

On note qu'en 2020, 1.835 billets d'avions ont été distribués à des petites et grosses structures d'intérêt général. Cette tendance est en forte diminution pour les petites structures et les grosses structures (-51%), avec une différence de -1844 billets distribués en comparaison à 2019.

La crise sanitaire a eût un impact très important sur le fonctionnement des petites associations, mais également des grosses structures sportives notamment, avec l'arrêt des différents championnats nationaux de football, volleyball et handball, dans lesquelles des équipes corses sont engagées.

Cette baisse ne remet pas en cause l'engagement de la Compagnie auprès du tissu associatif et sportif local, qui reste au centre de la politique de développement jusqu'en 2025.

INDICATEUR N°46 : Une dotation, équivalente à 500.000 €, est mobilisée chaque année pour appuyer des associations en lien avec l'intérêt général et le rayonnement de la Corse et de la



Impact réel - L'indicateur a été impacté par la COVID-19, mais des activités ont pu être mises en œuvre. Le suivi de l'indicateur sur l'année 2020 reste possible, mais les résultats ne sont pas toujours cohérents et représentatifs.

Budget annuel alloué aux associations et évolution		
2018	2019	2020
651.585 € (+80%)	575.498 € (-12%)	141.584 € (-75%)

Les dotations budgétaires, à l'instar du nombre de billets d'avions distribués, connaissent une chute spectaculaire en 2020, du fait de la crise sanitaire. Les dotations financières les plus importantes le sont dans le sport, et notamment le football, du fait d'une médiatisation plus importante, avec de fortes retombées de communication pour la Compagnie.

Avec la crise sanitaire, les différents championnats nationaux ont été totalement arrêtés de Mars à Août, pour le football, le volley-ball et le handball, entraînant une baisse des budgets mobilisés par la Compagnie pour soutenir ces activités.

Les engagements de la Compagnie constatés en 2018 et 2019 seront de nouveaux mobilisés suite à la crise sanitaire, et une reprise normale des activités des structures associatives et sportives.

A noter en 2020 le soutien à la karatéka Mme Alexandra Ferracci, athlète ajaccienne, sélectionnée aux JO 2021 de Tokyo.

Quelques exemples significatifs des partenariats d'Air Corsica :

SANTE
Association « La Marie-Do »
L'association est créée en 2007 pour honorer la mémoire d'une employée d'Air Corsica emportée par la maladie à l'âge de 35 ans. LA MARIE-DO est une association loi 1901 réunissant des hommes et des femmes bénévoles autour de la lutte contre le cancer. L'objectif de l'association est de sensibiliser à la maladie et d'apporter un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat.
INSEME
Association reconnue d'intérêt général, qui vise à compenser les absences de prises en charge des services sociaux et corriger les spécificités sanitaires de l'île. La Corse restant la seule région française ne disposant pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU), certaines spécialités ne sont pas pratiquées sur l'île et l'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la région. Les particularités sanitaires de la Corse constituent un obstacle pour certaines familles insulaires dans leurs démarches d'accès aux soins.

Air Corsica est partenaire de cette association depuis 2007.

Ligue contre le cancer (Haute-Corse et Corse-du-sud)

La ligue contre le cancer œuvre, entre autres, pour fournir des appartements thérapeutiques, réaliser des actions de préventions dans les collèges, plages sans tabac, espaces sans tabac...Elle soutient la recherche et permet des consultations avancées d'oncopédiatrie à l'hôpital de la Miséricorde en association avec l'hôpital de La Timone, et de nombreuses autres actions liées.

Air Corsica est partenaire de cette association depuis 2017.

CULTURE

Festival guitare de Patrimonio

Ce Festival est né en 1990 à l'initiative de passionnés de guitares et de nombreux bénévoles.

Depuis 30 ans, cet événement a réussi à attirer à Patrimonio les plus grands guitaristes de la planète dans tous les genres musicaux. Tous les musiciens de renommée internationale, séduits par la beauté du site, par la chaleur du public et par la convivialité et la qualité de l'équipe organisatrice, deviennent tour à tour ambassadeurs de ce festival.

La fréquentation ne cesse d'augmenter d'année en année et de nombreux estivants, conquis par la qualité des programmes et l'atmosphère très particulière du théâtre de verdure, planifient leur séjour en fonction des dates de ce festival.

Air Corsica est partenaire de ce Festival depuis 2016.

Festival Jazz in Aiaciu

Ce Festival de Jazz, qui fête sa 19^{ème} édition en 2020, est considéré par les professionnels comme un des Festivals de Jazz les plus importants en France. Depuis sa création, ce Festival a su attirer des stars montantes et des légendes vivantes du Jazz, pour le plaisir des mélomanes.

En 2020, le Festival a proposé une version « ambulante » à son public, se produisant dans 5 à 6 villages de l'intérieur de la Corse.

Air Corsica soutient ce festival depuis 2017.

Festival du film de Lama

Fondé en 1994 par quelques habitants du village passionnés de cinéma, ce Festival a pour cadre le plein-air et comme écrin le village de Lama.

La sélection est internationale : une vingtaine de longs métrages, inédits, en avant-première, une compétition de courts, des documentaires, un regard sur la production corse, des ateliers... Le Festival, c'est aussi des programmes pour les enfants, des tables rondes, des conférences, des rencontres professionnelles, des animations...et la convivialité !

Chaque année depuis 2017 Air Corsica s'associe à ce Festival, pour une semaine de cinéma sous le regard des étoiles.

SPORT

AC Ajaccio (ACA) Football – Volleyball GFCFA football - Handball

ACA football

Club de football fondé en 1910, et évoluant au stade François-Coty à Ajaccio. Le club a évolué 13 saisons en Ligue 1 française, et évolue désormais en Ligue 2.

Ce club, possède une histoire riche, et a été le premier grand club fondé à Ajaccio.

L'AC Ajaccio a remporté deux titres de champion de France de Ligue 2 en 1967 et 2002 et un titre de champion de France amateur (National) en 1998.

GFCFA football

Club de football fondé en 1910, professionnel depuis 2012, et évoluant au stade Ange Casanova à Ajaccio. Le club a évolué une saison en Ligue 1 (2015), et évolue désormais en National 2.

Le club a été demi-finaliste de la Coupe de France en 2012.

GFCFA Handball

Club de handball français fondé en 1965 et basé à Ajaccio, dans la salle Pascal-Rossini.


Il a évolué pendant deux saisons en Division 1 au début des années 2000 et évolue en Championnat de France de Nationale 1 pour la saison 2019-2020.

GFCFA Volleyball

Club de Volley-Ball fondé en 1967 et basé à Ajaccio. Le club évolue depuis la saison 2009-2010 en Ligue A (plus haut niveau national).

Le club possède un palmarès national intéressant, avec deux victoires en coupe de France masculine (2016 et 2017), et détenant la super coupe de France en 2016.

De par leurs nombreux déplacements sur le continent, lors des séries de matchs disputés à l'extérieur, ces clubs véhiculent les valeurs du sport et de la société Corse.

Mme Rose-Marie Pruneta	Chargée des relations associatives
	<p><i>« Air Corsica est un partenaire important pour les associations liées à la santé, la culture et le sport insulaire.</i></p> <p><i>Malgré la crise sanitaire Air Corsica a essayé de soutenir tout de même certaines structures, notamment des clubs de Football en ligue 2 et en National ainsi que les associations de Santé, afin de limiter leurs frais de fonctionnement.</i></p> <p><i>Outre les bienfaits portés par les associations de santé à notre population, les événements culturels et sportifs permettent de mettre en avant notre culture sur le Continent et à l'international. Un véritable rayonnement pour la Corse, et son identité. ».</i></p>